THE CANADIAN MODEL FOREST NETWORK

MODEL FOREST NETWORK
RÉSEAU DE FORÊTS MODÈLES

LE RÉSEAU CANADIEN DE FORÊTS MODÈLES

Natural Resources Canada
Canadian Forest Service
Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts

Canada

102-06131/

RÉSEAU DE FORÊTS MODÈLES
MODEL FOREST NETWORK

PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS AU PROGRAMME DE FORÊTS MODÈLES DU CANADA 1992-1997 : RÉALISATIONS ET POSSIBILITÉS

RAPPORT PRÉPARÉ À L'INTENTION DE
L'INITIATIVE STRATÉGIQUE POUR LA PARTICIPATION
ACCRUE DES AUTOCHTONES
AU PROGRAMME DE FORÊTS MODÈLES DU CANADA

SERVICE CANADIEN DES FORÊTS
RESSOURCES NATURELLES CANADA

Hugh Walker Consulting Enterprises Ltd.
115 Biro Place
Saskatoon, Sask., Canada S7K 7V5
Tél. : (306) 242-1045 Téléc. : (306) 931-4006
Mél. : hugh.walker@shaw.wave.ca

Octobre 1998

Données de catalogue avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Participation des Premières nations au Programme de forêts modèles du Canada, 1992-1997 : réalisations et possibilités : rapport

Publ. aussi en anglais sous le titre : First Nation participation in Canada's Model Forest Program 1992-1997.
En tête du titre : Réseau de forêts modèles.
ISBN 0-772-83280-9
N° de cat. Fo42-283/1999F

1. Foresterie durable – Canada.
2. Forêts – Gestion – Canada.
3. Politique forestière – Canada.
4. Autochtones – Industries – Canada.
I. Hugh Walker Consulting Enterprises Ltd.
II. Service canadien des forêts.
III. Programme de forêts modèles (Canada).

SD387.S87F57 1999 634.9'0971 C99-980244-5

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 1999
Numéro de catalogue Fo42-283/1999 F
ISBN 0-772-83280-9

Exemplaires disponibles gratuitement auprès de :

Programme de forêts modèles du Canada
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Téléphone : (613) 992-5874
Téléc. : (613) 992-5390
Site Internet : www.foretmodele.net

This publication is also issued in English under the title: First Nation Participation in Canada's Model Forest Program 1992-1997: Accomplishments and Opportunities

Imprimé sur papier recyclé

Le programme de forêts modèles du Canada : Partenaires en aménagement forestier durable

En 1992, le Service canadien des forêts (SCF) inaugurait le Programme de forêts modèles du Canada. Le programme lançait un appel à toutes les personnes intéressées par l'avenir de nos forêts à se regrouper pour collaborer à la création de forêts modèles et à travailler ensemble afin d'offrir des exemples concrets de pratiques d'aménagement forestier durable.

À la suite de l'évaluation du programme de 1992, plusieurs initiatives stratégiques importantes ont été élaborées à partir de questions telles que la participation accrue des intervenants, les communications et le transfert technologique. Au cours de la deuxième étape (1997 à 2002), le Programme de forêts modèles du Canada, maintenant composé de 11 forêts modèles et du secrétariat installé au SCF, veillera à mettre en place ces initiatives et, ce faisant, à participer à la réalisation de l'aménagement forestier durable, ici et à l'étranger.

L'Initiative stratégique pour la participation accrue des autochtones (ISPAA) vise à encourager la participation de groupes et d'organisations autochtones (membres des Premières nations, Indiens non-inscrits et Métis), qu'ils soient des partenaires actifs ou qu'ils résident à l'intérieur ou à proximité du territoire des forêts modèles du Canada. L'ISPAA vise plus particulièrement à incorporer les connaissances autochtones traditionnelles et contemporaines aux objectifs des forêts modèles. Dans certains cas, l'ISPAA aide les groupes concernés à créer des occasions de développement économique reliées à l'ensemble ou à certaines des ressources forestières d'un territoire donné telles les matières ligneuses et non-ligneuses, les services et les avantages tirés de la forêt.

Remerciements

Le cabinet Hugh Walker Consulting Enterprises Ltd. tient à reconnaître l'apport de M. Gene Kimbley, président de l'Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones aux fins de la réalisation de la présente étude. Nous remercions aussi le Service canadien des forêts pour sa contribution financière et technique pour la préparation du présent rapport. Plus particulièrement, les auteurs tiennent à remercier M. Bob Newstead, du Service canadien des forêts, pour sa révision minutieuse de la première ébauche du présent rapport et pour ses suggestions éclairées et son encouragement durant la rédaction de la version finale du rapport.

Le cabinet tient aussi à remercier les directeurs généraux et le personnel des dix forêts modèles du Canada pour leur temps, leurs efforts et leurs contributions à la présente étude et pour la documentation connexe qu'ils ont fournie. Nous tenons à souligner les contributions spéciales des personnes suivantes que nous remercions sincèrement : M. Erik Turk (Lac Abitibi), M. Wayne Greenall, ainsi que Mmes Norma Dryden et Barb Beasley (Long Beach), MM. Keith Chaytor et Ian Monteith (Prince Albert), MM. John Sinclair et Mike Waldram, ainsi que M^me^ Beverley Dubé (Manitoba), M. Bruce MacArthur et le chef Barry Seymour (McGregor), MM. Rick Blackwood, Ross Risvold, Richard Laboucane et Larry Matwie (Foothills), M. Peter Etheridge (Fundy), MM. Brian Barkley, Henry Lickers, Richard David et Mark Patry, ainsi que M^me^ Mary Humphries (Est de l'Ontario), M. Richard Savard (Bas-Saint-Laurent) et M. Jim Taylor (Ouest de Terre- Neuve).

La présente étude a été enrichie par les observations, les perspectives et le contenu de rapports étoffés et instructifs publiés par l'Association nationale de foresterie autochtone et mentionnés dans la bibliographie. Les auteurs tiennent à remercier M. Harry Bombay, directeur général, M^me^ Janet Pronovost, gérante de bureau, et les employés dévoués de l'Association.

Les auteurs de la présente étude assument toutefois l'entière responsabilité de leurs constatations et de leurs conclusions. Ces dernières ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Service canadien des forêts, des dirigeants des forêts modèles ou de toute autre association forestière.

Les auteurs

Hugh V. Walker
Mary Ross-Walker

Résumé

Le présent rapport vise à cerner le degré de participation des Premières nations à la première phase du Programme de forêts modèles du Canada (PFMC), les lacunes et les réalisations liées à cette étape du programme et les possibilités de participation accrue des Premières nations qui s'offrent dans le cadre de la deuxième phase du PFMC.

La participation des Premières nations est évaluée en fonction de leur participation aux conseils d'administration et aux comités consultatifs des dix forêts modèles, de la participation des collectivités des Premières nations à l'échelon local et de la proportion de l'enveloppe budgétaire de la première phase du PFMC, soit de 1992 à 1997, affectée à des projets et autres initiatives parrainées par les Premières nations et prévoyant leur participation.

L'examen de la situation a révélé que durant la première phase du PFMC, le degré de participation des Premières nations a varié énormément. Dans certains cas, celles-ci étaient des partenaires à part entière (forêts modèles de Long Beach, de Prince Albert et de l'Est de l'Ontario), tandis qu'elles étaient complètement absentes ailleurs (forêts modèles du Bas-Saint-Laurent, de Fundy et de l'Ouest de Terre-Neuve). Dans certains autres cas, le degré de leur participation était plus ou moins important (forêts modèles de McGregor, du Manitoba, du lac Abitibi et de Foothills).

Malgré l'importante variation de la participation des Premières nations aux activités des forêts modèles, force est de constater d'importantes réalisations liées à leur participation durant la première phase du PFMC. Signalons, par exemple, l'établissement de partenariats solides entre divers groupes épousant une diversité de points de vue, d'attitudes, d'intérêts et d'attentes, et dont les relations antérieures s'étaient révélées inamicales et dépourvues de toute collaboration. Soulignons aussi la volonté et la tendance de groupes aux intérêts divergents de mettre à l'épreuve leur capacité et leur volonté de prendre des décisions dans leur intérêt commun. Qui plus est, ces réalisations ont entraîné l'acquisition de connaissances écologiques poussées, une compréhension améliorée des écosystèmes forestiers, de leurs processus et de leur dynamique, de même que la prise d'engagements en matière de développement durable. En outre, elles ont engendré des liens à l'échelon national et international visant à promouvoir le développement durable et rapproché des collectivités dont les relations avaient été marquées depuis longtemps par des différends et de la méfiance.

Parmi les lacunes mises en lumière par l'examen des activités de la première phase du programme, signalons la difficulté d'accroître la participation des Premières nations au Programme de forêts modèles du Canada à certains endroits au pays. Bien que

diverses raisons aient été avancées pour expliquer le succès limité de la première phase, les principales tiennent à l'appréhension de certaines des Premières nations à participer activement à un programme public novateur, qui, pour la première fois, prévoyait leur participation au processus décisionnel en matière d'aménagement forestier; à la méfiance persistante dans les relations entre les Premières nations et les entreprises et les organisations des secteurs privé et public; à la perception que le Programme de forêts modèles du Canada prolonge tout simplement le statu quo en matière de gestion des ressources; à la perception que les Premières nations ne jouent qu'un rôle mineur dans le processus décisionnel; à l'intransigeance de la position officielle de certaines Premières nations et à leur méconnaissance du mandat et des responsabilités du PFMC. Ce succès limité témoigne aussi d'un manque de sensibilisation, voire d'intérêt, envers ce dont les forêts modèles et les Premières nations disposent et peuvent partager en matière de réalisation du développement durable.

Par définition, le développement durable implique que les disparités économiques et sociales qui existent entre les collectivités des Premières nations et les autres sont inacceptables. Le concept du développement durable suppose l'amorce de recherches complémentaires et parallèles axées sur les dimensions écologique, économique et sociale du développement durable. Cela exige l'élaboration d'une base de connaissances exhaustive pour chacune de ces dimensions. Sauf en de rares exceptions, l'accent principal de la première phase du PFMC à certains endroits au Canada visait la mise au point d'une base de connaissances écologiques solide. L'état des connaissances écologiques était limité et il était naturel de viser en premier lieu à combler les lacunes existantes en ce domaine. Toutefois, en raison de l'énormité de la tâche, des contraintes de financement et de l'amorce tardive des travaux dans certaines forêts modèles, les dirigeants de plusieurs forêts modèles n'ont pu accorder qu'une attention limitée aux dimensions économique et sociale du développement durable.

Cela ne signifie pas que le développement durable doive être envisagé sous une seule dimension. Il s'agit d'un concept holistique exigeant l'élaboration d'une base de connaissances exhaustives sur les facteurs, les processus et la dynamique des écosystèmes forestiers et l'acquisition d'une connaissance approfondie des dimensions écologique, économique et sociale connexes. Les décisions prises et les politiques arrêtées en rapport avec le développement durable ont en fait pour but de répondre aux besoins et aux attentes des générations actuelles et futures. Jamais on ne croira que lesdites décisions et politiques ont pour but de faire pousser des arbres qui deviendront des monuments pour célébrer les réalisations scientifiques de l'humanité. Si tel était le cas, le développement durable perdrait toute sa valeur et son sens. En fait, au terme de la première phase du PFMC, l'équilibre des considérations d'ordre écologique, social et économique liées au développement durable laissait à désirer. Cependant, la deuxième phase du Programme offre la possibilité de rectifier le tir.

Dans une perspective de développement durable, les Premières nations dépendantes de la forêt comme d'autres collectivités font partie intégrante du paysage forestier au sens large. Ainsi, le processus décisionnel en matière de développement durable doit tenir compte des valeurs des Premières nations, de leurs pratiques traditionnelles en forêt, de leurs connaissances écologiques traditionnelles, et du contexte économique et social qui influent sur leur vie, leurs perspectives et leurs attentes. Il faut donc, comme ce fut le cas pour la recherche axée sur la dimension écologique, effectuer des recherches orientées sur les facteurs économiques et sociaux, les processus, les circonstances et la dynamique qui influent sur la vie de ces collectivités. Et il va sans dire que le processus décisionnel en matière de développement durable doit s'inspirer des résultats de ces recherches.

Voilà donc tout un défi à relever durant la deuxième phase du Programme de forêts modèles du Canada. Il faut maintenant combler les écarts dans la mise en œuvre du programme dans certaines forêt modèles. Il est évident que mettre l'accent sur des considérations d'ordre économique et social entraînerait la participation accrue des Premières nations au Programme. Le présent examen a identifié plusieurs possibilités pour favoriser leur participation. À cet égard, la mise en œuvre de la récente Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones (ISPAA) s'inscrit à titre de complément prometteur au PFMC. En d'autres mots, le développement durable évoque la capacité de la ressource forestière de satisfaire les besoins des générations actuelles et futures. Il serait donc sage de prévoir la participation accrue des jeunes Autochtones au Programme de forêts modèles partout au Canada. Les jeunes sont sans aucun doute très conscients du besoin d'améliorer la capacité de la ressource forestière à satisfaire les besoins des générations futures. La participation accrue des jeunes favoriserait l'harmonisation des connaissances écologiques des Premières nations et des connaissances scientifiques modernes en matière d'aménagement forestier. Elle favoriserait aussi la participation des collectivités des Premières nations à l'échelon local au Programme de forêts modèles du Canada.

La participation des Premières nations et des collectivités autochtones au PFMC est donc devenue un enjeu important pour ce qui est de la mise en œuvre du programme. Parmi les éléments les plus intéressants de celui-ci, signalons la diversité des visions, des énoncés de mission et des priorités des forêts modèles d'un bout à l'autre du pays à la lumière de situations et de perspectives régionales. Cette diversité témoigne des différences sur le plan de l'acceptation des idées des autres, des perspectives, des attitudes et des appréhensions des intervenants, de l'historique des relations entre les gouvernements

et les entreprises du secteur privé, de la connaissance du mandat et des objectifs du Programme de forêts modèles du Canada, et de la mesure selon laquelle les Premières nations estiment que le programme tient compte de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leur situation, ainsi que de leur estimation des avantages qui découleront de leur participation. Cette diversité témoigne aussi sans doute de perceptions différentes concernant la nature d'un véritable partenariat, du sens du développement durable, des mécanismes de responsabilisation et d'équité en matière de représentation sur les conseils d'administration des forêts modèles et leurs comités consultatifs. On a aussi constaté que la participation des Autochtones variait dans la mesure où le concept du développement durable leur avait été bien expliqué et qu'ils étaient en mesure d'en apprécier les avantages et les mérites pour les Premières nations et les collectivités autochtones.

À la lumière de l'expérience découlant de la première phase du programme, il est évident que la deuxième phase offre des possibilités d'accroître la participation des Premières nations et autres groupes autochtones. La réalisation de cet objectif serait grandement facilitée, toutefois, si l'on appréciait davantage l'apport potentiel des Premières nations à la réalisation du développement durable. Une telle appréciation exige cependant une importante modification des attitudes dans les rapports avec les Premières nations et les autres groupes autochtones. La participation des Premières nations n'a pas pour objet de compromettre leurs revendications territoriales ou leurs droits issus des traités. La participation accrue des Premières nations et d'autres groupes autochtones devrait être fondée sur le respect, la dignité, la transparence des opérations des forêts modèles, le temps, la patience et la reconnaissance de la légitimité des Premières nations et d'autres groupes autochtones dans le paysage forestier global. Il faut admettre que dans le cas de certaines forêts modèles, la volonté ou l'ardeur des Premières nations s'est complètement essoufflée, en raison de perceptions d'iniquité, de paternalisme, d'insensibilité, de manque de respect pour des valeurs, des traditions et des cultures différentes et d'une représentation inéquitable dans le processus décisionnel. Mais la reconnaissance d'intérêts et d'avantages communs, le partage des coûts, le compromis, le respect et la confiance est un processus à double sens. Ainsi les Premières nations devront réconcilier leurs points de vue et leurs attentes avec l'objet principal, le mandat, les buts et les objectifs du Programme de forêts modèles du Canada qui ne devrait pas faire l'objet de chantage dans le cadre de revendications territoriales ou pour la réalisation d'autres objectifs d'ordre politique.

Table des matières

Résumé i

LE PROGRAMME DE FORÊTS MODÈLES DU CANADA 3
- Participation des Premières Nations 5
- Évaluation de la participation des Premières nations 6

FORÊT MODÈLE DE L'OUEST DE TERRE-NEUVE 7
- Participation des Premières nations 7

FORÊT MODÈLE DE FUNDY 8
- Participation des Premières nations 8

FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT 8
- Participation des Premières nations 8

FORÊT MODÈLE DE L'EST DE L'ONTARIO 9
- Participation des Premières nations 9
- Réalisations, 1992-1997 11
- Lacunes et possibilités 14

FORÊT MODÈLE DU LAC ABITIBI 16
- Participation des Premières nations 16
- Réalisations, 1992-1997 16
- Lacunes et possibilités 17

FORÊT MODÈLE DU MANITOBA 18
- Participation des Premières nations 18
- Réalisations, 1992-1997 21
- Lacunes et possibilités 23

FORÊT MODÈLE DE PRINCE ALBERT 24
- 1) Conseil d'administration 24
- 2) Comités techniques et autres comités 24
- 3) Collectivité/Échelon local 24
- 4) Financement d'initiatives des Premières nations 24
- Réalisations, 1992-1997 25
- Lacunes et possibilités 27

FORÊT MODÈLE DE FOOTHILLS 29
- Participation des Premières nations 29

Table des matières (suite)

FORÊT MODÈLE DE McGREGOR 30
Participation des Premières nations 30
Réalisations, 1992-1997 31
Lacunes et possibilités 31

FORÊT MODÈLE DE LONG BEACH 33
1) Conseil d'administration 33
2) Le personnel de la forêt modèle 34
3) Participation à l'échelon local/communautaire 34
Réalisations, 1994-1997 35
Lacunes et possibilités 39
Initiatives nouvelles 39
Questions résiduelles 40

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS 41

Tableau 1 44

Bibliographie 45

Liste des acronymes

FMBSL – Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
FMEO – Forêt modèle de l'Est de l'Ontario
FMFH – Forêt modèle de Foothills
FMFY – Forêt modèle de Fundy
FMLA – Forêt modèle du lac Abitibi
FMLB – Forêt modèle de Long Beach
FMMG – Forêt modèle de McGregor
FMM – Forêt modèle du Manitoba
FMOTN – Forêt modèle de l'Ouest de Terre-Neuve
FMPA – Forêt modèle de Prince Albert

Le programme de forêts modèles du Canada

Le Programme de forêts modèles du Canada (PFMC) trouve son origine dans le Plan Vert du Canada. Il cherche à accélérer la transition d'un mode d'aménagement forestier ayant pour objet le rendement soutenu à un mode d'aménagement axé sur le développement durable. Le véhicule retenu à cette fin en 1992 a conduit à l'établissement de dix (10) forêts modèles d'un bout à l'autre du Canada. Celles-ci sont le résultat de partenariats représentant une vaste diversité d'intérêts, d'avantages, de valeurs et d'utilisations de la ressource forestière. Le concept de forêt modèle vise aussi à faciliter la recherche de consensus sur une vision future des forêts.

Le succès du développement durable se mesure par la capacité de la ressource forestière à satisfaire aux besoins de la génération actuelle sans compromettre sa capacité de satisfaire les besoins des générations futures. Le développement durable évoque la notion de « besoins » ordonnés en priorités et la notion de « limites » imposées par la technologie et le régime social concernant la possibilité de l'environnement de satisfaire les besoins actuels et futurs (Gross Morne Declaration: Assessing Rapid Environmental Change, IISD Net, 1997).

Le développement durable a pour effet de réhabiliter et de préserver les écosystèmes et leurs processus, d'accroître l'efficience économique et d'améliorer le mieux-être social de la collectivité. Il englobe deux concepts fondamentaux : la durabilité, à savoir un état que les humains tentent de concrétiser et le développement, qui implique le processus de changement nécessaire pour assurer le premier (Weichel, 1994)[1]. Le développement durable évoque aussi la notion de stabilité qui ne laisse plus aucune place à l'approche « business as usual ». Il exige la mise en place de partenariats efficaces d'intervenants qui participent à la prise de décisions et à des activités de communication susceptibles de permettre au PFMC de remettre en question les points de vues traditionnels et d'ouvrir la voie menant au développement durable.

Le PFMC vise les objectifs particuliers suivants :

- accélérer la mise en œuvre du développement durable dans le secteur forestier, en particulier la gestion intégrée des ressources.
- mettre en pratique des approches, des méthodes, des techniques et des notions nouvelles en matière de gestion des forêts.
- faire l'essai et la démonstration des meilleures pratiques d'aménagement forestier durable au moyen des technologies et des pratiques forestières les plus perfectionnées.

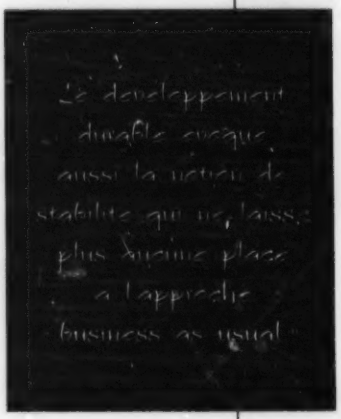

La mise en œuvre du développement durable exige une approche globale. Ainsi, comme les collectivités des Premières nations font partie intégrante du paysage forestier dans son ensemble, le processus décisionnel en matière d'aménagement forestier doit nécessairement tenir compte de leurs droits, de leurs droits fonciers, de leur identité, de leur culture, de leurs perspectives, de leurs connaissances écologiques traditionnelles, de leurs valeurs, de leurs attentes et, enfin, des utilisations qu'elles font de la forêt et des bénéfices qu'elles en retirent. Par conséquent, sur le seul plan conceptuel, la participation des Premières nations au PFMC est tout à fait souhaitable. Sur le plan pratique, plusieurs raisons justifient leur participation au programme. Les Premières nations ne sont pas tout simplement un intervenant comme

1 Notes tirées d'une allocution de Bert Weichel à l'occasion du SUSTAINABLE FORESTS SYMPOSIUM, parrainé par la Forêt modèle de Prince Albert et l'Institut forestier du Canada, Prince Albert (Sask.), 1994-02-28 à 1994-03-01.

les autres en ce qui a trait à la ressource forestière. Elles en étaient en effet, les premiers gardiens (Association nationale de foresterie autochtone ou ANFA). Qui plus est, les tribunaux canadiens ont déterminé que les droits des Premières nations « découlent de l'occupation et de la possession historique de leurs terres ancestrales. » (Geurin, cité dans un énoncé de position de l'ANFA, 1995).

Mais la participation des Premières nations se justifie par d'autres raisons, dont les suivantes qui font partie de l'énoncé de position de l'ANFA précité :

- les Premières nations sont les premiers intendants des ressources forestières au Canada. On ne doit pas, par conséquent, les considérer comme un intervenant parmi d'autres.
- les tribunaux ont déterminé que les droits des Autochtones « découlent de l'occupation et de la possession historique de leurs terres ancestrales. » Leurs traités et leurs autres droits sont donc protégés par la Constitution.
- les intérêts des Premières nations, quant à la ressource forestière ont des fondements historiques, juridiques, économiques, politiques et culturels dont l'existence remonte bien avant leur contact avec les commerçants européens.
- les Premières nations ont toujours entretenu des liens particuliers avec la terre et les ressources forestières. Les valeurs culturelles et spirituelles qu'elles attachent à la forêt sont d'autant plus importantes que la forêt représente leur chez-soi et leur histoire.

La forêt demeure la pierre angulaire de l'économie de subsistance traditionnelle et de la culture des Premières nations. La gamme de valeurs qu'elles attribuent à la forêt et les utilisations qu'elles en font sont les suivantes :

- La volonté des Premières nations de partager leurs connaissances écologiques et de tirer profit des connaissances scientifiques modernes engendrées par le PFMC. Cette volonté représente une reconnaissance et un compromis importants qui témoignent de la très grande qualité des recherches entreprises dans le cadre du PFMC et de l'apport de la science contemporaine en matière d'aménagement forestier.
- Le désir des Premières nations de protéger leurs « droits inhérents » relativement aux forêts et aux ressources dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.
- Les aspirations des Premières nations visant à assumer davantage de responsabilité en matière d'aménagement forestier et à jouir d'une autorité législative en ce domaine.
- Les Premières nations considèrent la forêt comme la ressource fondamentale susceptible de satisfaire leurs besoins en matière d'emploi et de production de revenus, d'établissement d'entreprises commerciales et de participation accrue à la transformation de produits forestiers en produits à valeur ajoutée.
- Le PFMC engendre de nouvelles possibilités favorisant la participation des Premières nations.

La première phase du PFMC a pris fin le 31 décembre 1997. Grâce à son succès initial et à ses perspectives de succès, il a été prolongé de cinq ans, soit jusqu'à l'an 2002. Le PFMC a fait l'objet de nombreux rapports au pays et partout dans le monde. La valeur et le potentiel du programme en tant qu'approche efficace contribuant à la mise en œuvre du développement durable a inspiré plusieurs autres pays à établir des forêts modèles, avec une aide significative du gouvernement du Canada. Le degré de participation des Premières nations au PFMC en tant qu'élément indispensable à la mise en œuvre du développement durable n'est toutefois que peu documenté. Le caractère global du concept du développement durable porte à croire que le succès du PFMC dépendra en bout de ligne du degré de participation des Premières nations à sa mise en œuvre. D'ailleurs, le Rapport Brundtland et la Commission mondiale sur l'environnement et le développement ont mis en lumière les contributions éventuelles

des peuples autochtones, de leurs connaissances et de leur expérience dans la poursuite de l'idéal en matière de développement durable et d'aménagement intégré des ressources. Le Rapport Brundtland a souligné que les collectivités autochtones sont en effet « autant de mines de connaissances traditionnelles et d'expérience » susceptibles d'accélérer le progrès en matière de développement durable. Ce rapport précisait aussi que :

« Les peuples autochtones et leurs collectivités ... ont un rôle d'une extrême importance à jouer aux fins de la gestion et du développement du milieu en raison de leurs connaissances et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître et appuyer leur identité, leur culture et leurs intérêts et promouvoir leur participation effective à la mise en œuvre du développement durable. »

Dans un énoncé sur les perspectives particulières des Premières nations formulé en 1992, le Conseil canadien des ministres des forêts a établi les principes suivants concernant la participation des Premières nations au développement durable (Orientation stratégique sept) :

- les pratiques d'aménagement forestier au Canada devraient reconnaître et tenir compte des droits des Autochtones qui comptent sur les forêts pour leur subsistance, leur organisation collective et leur identité culturelle.
- pour assurer l'autosuffisance des collectivités autochtones par le développement économique, il faut accroître l'accès aux ressources et l'aide à la création d'entreprises, ainsi que préserver les activités traditionnelles.
- les Autochtones ont un rôle important à jouer et doivent être intégrés dans la planification et la gestion des ressources forestières à l'intérieur d'usages traditionnels.
- pour assurer un cadre stable à une gestion forestière durable à long terme, il faudra collaborer à résoudre honorablement, équitablement et en temps utile les problèmes de revendications territoriales et d'autonomie politique.

Le Conseil canadien des ministres des forêts a aussi adopté le cadre d'intervention suivant aux fins de la poursuite du développement durable :

- accroître la participation des Premières nations à l'aménagement des terres forestières
- assurer la reconnaissance des droits fonciers et des droits issus des traités des Premières nations en matière d'aménagement forestier
- améliorer les perspectives économiques des Premières nations liées à la forêt.

Du point de vue des Premières nations, le PFMC du Canada est unique et progressiste. Il représente en effet une importante initiative forestière publique qui prévoit spécifiquement la participation effective des Premières nations au processus décisionnel en matière d'aménagement forestier. Le présent examen a pour objet de faire le point sur le degré de participation des Premières nations au Programme et sur les réalisations, les lacunes et les nouvelles possibilités favorisant la participation accrue des Premières nations dans le cadre de la Deuxième Phase du Programme. De plus, l'Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones (ISPAA), un volet complémentaire récemment mis en œuvre, cherche à accroître la participation des Premières nations au PFMC comme le recommandaient la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et le Conseil canadien des ministres des forêts.

Participation des Premières nations

Le présent rapport traite du degré de participation des Premières nations et d'autres groupes autochtones aux activités des forêts modèles établies un peu partout au Canada. Il vise à documenter les progrès et les réalisations découlant de la participation des Premières nations, à identifier les lacunes et à évaluer les possibilités susceptibles de favoriser leur participation accrue grâce au financement additionnel prévu dans le cadre de l'ISPAA et suivant toute autre possibilité disponible.

Afin d'actualiser le concept du développement durable, le gouvernement du Canada, par l'entremise du Service canadien des forêts, a créé un réseau de dix forêts modèles par l'entremise d'un concours à l'échelle nationale visant les cinq principales écorégions du Canada, sans s'y limiter pour autant. Dans l'ensemble, les dix forêts modèles représentent près de six millions d'hectares de terres forestières ou 1,4 p. 100 des 417,6 millions d'hectares de forêt du Canada. Quelque 250 groupes y sont actifs à titre d'intervenants. Chaque forêt modèle représente un modèle opérationnel de développement durable à son échelle dont les activités sont dirigées par un partenariat d'intervenants et de groupes d'intérêts particuliers. Ce réseau de forêts modèles témoigne d'une diversité de valeurs culturelles et écologiques englobant la faune, la diversité biologique, les bassins hydrographiques, la récréation, les valeurs et les utilisations traditionnelles de la forêt, de même que la valeur économique du bois sur pied.

Les forêts modèles suivantes ont été établies en 1992 à la suite du concours :

- Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve, Corner Brook, Terre-Neuve
- Forêt modèle de Fundy, Sussex, Nouveau-Brunswick
- Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, Rimouski, Québec
- Forêt modèle de l'est de l'Ontario, Kemptville, Ontario
- Forêt modèle du lac Abitibi, Iroquois Falls, Ontario
- Forêt modèle du Manitoba, Pine Falls, Manitoba
- Forêt modèle de Prince Albert, Prince Albert, Saskatchewan
- Forêt modèle de Foothills, Hinton, Alberta
- Forêt modèle de McGregor, Prince George, Colombie-Britannique
- Forêt modèle de Long Beach, côte ouest de l'île de Vancouver, Colombie-Britannique

Un des phénomènes intéressants mis en lumière par le PFMC est la diversité des activités, des contextes régionaux, des priorités et des approches qu'il englobe, comme en témoignent :

- les organisations et les groupes d'intérêts qui y participent
- la conception et l'organisation de chaque partenariat et conseil d'administration
- la vision, les buts, les objectifs et les programmes élaborés et mis en œuvre
- les enjeux et les priorités abordés
- les perceptions du concept du développement durable
- l'étendue des initiatives comtemporaines et complémentaires entreprises quant aux trois dimensions du développement durable.

Évaluation de la participation des Premières nations

Les Premières nations ont participé aux activités de sept des dix forêts modèles établies durant la Première Phase du PFMC (1992-1997). Leur participation s'est révélée nulle ou à peu près nulle dans les trois forêts modèles suivantes : forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, à Rimouski, Québec; forêt modèle de Fundy, à Sussex, Nouveau-Brunswick; forêt modèle de l'Ouest de Terre-Neuve, à Corner Brook, Terre-Neuve. On déploie désormais des efforts dans la plupart des forêts modèles pour promouvoir la participation accrue des Premières nations dans le cadre de la deuxième phase du Programme. Le présent rapport évalue leur participation à la lumière des quatre perspectives suivantes :

- participation au processus décisionnel (conseil d'administration)
- représentation sur les comités consultatifs
- participation à l'échelon local ou communautaire
- financement de projets/initiatives mises de l'avant par les Premières nations.

Le degré de participation des Premières nations dans le cas de chaque forêt modèle est décrit ci-dessous.

Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve

La forêt modèle de l'Ouest de Terre-Neuve (FMOTN) s'étend sur quelque 923 000 hectares. Elle présente un intérêt commercial indéniable en ce sens qu'elle constitue une importante source de matière première pour deux des trois usines de papier journal de la province. Environ 35 000 personnes habitent à l'intérieur des limites de cette forêt modèle qui constitue aussi une source de bois pour cette population. On y trouve aussi des zones protégées qui approvisionnent 13 collectivités en eau potable (Secrétariat du Réseau canadien de forêts modèles, 1994, 1995)[2].

Le forum créé par le partenariat établi pour assurer la direction de cette forêt modèle facilite la discussion et l'échange d'idées de même que le règlement de conflits par l'entremise d'un processus décisionnel de gestion intégrée de la ressource forestière axé sur tous les aspects de la gestion des ressources et tenant compte de la gamme complète des valeurs forestières, des bénéfices tirés de la forêt et de son utilisation. Ce processus décisionnel s'inspire du principe directeur qui met l'accent sur « ...un pouvoir de décision conjoint, un haut niveau de coordination et de coopération et la reconnaissance de la légitimité de tous les intérêts[3]. »

Participation des Premières nations

Les Premières nations n'ont pas participé aux programmes et aux activités de cette forêt modèle durant la Première Phase du Programme. Leur absence s'explique essentiellement par un manque de connaissance et d'intérêt relativement aux possibilités de la forêt modèle, à l'apport potentiel de la Première nation micmac et aux avantages pour les deux parties qui auraient découlé de cette participation[4]. L'administration de cette forêt modèle ferait bon accueil à la participation des Premières nations durant la deuxième phase de son exploitation, de 1997 à 2002. Le processus de planification privilégiant désormais les valeurs et les utilisations de la ressource forestière et des autres ressources, la voie est ouverte à la participation des Micmacs et des Innus aux activités de cette forêt modèle.

Le processus décisionnel s'inspire du principe directeur qui met l'accent sur un pouvoir de décision conjoint, un haut niveau de coordination et de coopération et la reconnaissance de la légitimité de tous les intérêts

2 *Loc. cit.*

3 *Loc. cit.*

4 Communication personnelle avec M. Jim Taylor, directeur général, FMOTN, le 17 mars 1998.

Forêt modèle de Fundy

La forêt modèle de Fundy (FMFY) couvre une superficie de 419 300 hectares dans la Forêt acadienne. Cette forêt modèle se situe près de Sussex, dans le Sud du Nouveau-Brunswick, à proximité des trois principaux centres urbains que sont Fredericton, St. John et Moncton. Le partenariat qui en assure la gestion comprend des représentants de l'industrie forestière, d'établissements de recherche, d'organisations municipales, de groupes éducatifs, de groupes d'écotourisme, d'organisations écologiques, de groupes professionnels, de propriétaires de boisés et du parc national de Fundy. Son objectif est de sauvegarder la durabilité écologique de la ressource forestière tout en conservant les valeurs et les bénéfices d'ordre économique et social qu'offre la ressource. Cette vision exige l'évaluation complète des facteurs et de la dynamique de l'écosystème forestier et une base de connaissances solide, deux pré-requis pour l'élaboration d'un système d'aménagement intégré du paysage forestier (G. Parker, 1996).

Participation des Premières nations

Les Premières nations n'ont pas participé au partenariat de cette forêt modèle durant la première phase de ses opérations. On prévoit toutefois que les ressources supplémentaires prévues dans le cadre de l'Initiative sratégique pour la participation accrue des Autochtones favorisera leur participation aux opérations de la deuxième phase du Programme.

Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

Cette forêt modèle, aussi dénommée « Une forêt habitée : un modèle de développement durable », s'étend sur environ 113 100 hectares dans la région du Bas-Saint-Laurent au Québec. Cette initiative a pour but de démontrer que des collectivités peuvent effectivement établir des partenariats en vue de participer à l'aménagement intégré de la ressource forestière. Les partenariats se composent principalement de propriétaires de grands et petits boisés et travaillent à démontrer que les forêts privées peuvent soutenir une économie rurale tout en préservant l'intégrité des écosystèmes naturels dans un esprit de partenariat. À cette fin, on fait l'essai de deux formules d'aménagement forestier: le métayage forestier et la gestion regroupée sur trois différentes unités territoriales.

Participation des Premières nations

Les partenaires de cette forêt modèle accueilleraient volontiers la participation des Premières nations à leurs programmes et à leurs activités. Elles n'y ont cependant pas participé, pendant la première phase et elles n'y participeront pas durant la deuxième phase pour la simple raison qu'aucune Première nation n'habite à proximité de la forêt modèle. L'établissement de la forêt modèle crie de Waswanipi dans le Nord du Québec pourrait offrir un mécanisme permettant d'intégrer les perspectives, les valeurs et les connaissances des Premières nations de même que leurs utilisations de la forêt dans la deuxième phase du PFMC et pourrait également fournir des occasions de collaboration entre les forêts modèles du Bas-Saint-Laurent et de Waswanipi.

Forêt modèle de l'Est de l'Ontario

La forêt modèle de l'Est de l'Ontario (FMEO) s'étend sur 1 536 522 hectares dans la région forestière des Grands-Lacs et du Saint-Laurent. Elle englobe le territoire de la Première nation mohawk d'Akwesasne. Le territoire comporte une vaste gamme d'écosystèmes et de valeurs économiques et sociales. Aussi l'utilisation des terres à l'intérieur de ses limites reflète la nature des sols et la longue histoire de son occupation. On estime qu'environ un million de personnes habitent dans la forêt modèle ou dans les environs, dans des concentrations urbaines comme la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et d'autres collectivités rurales. Pour la première phase de ses opérations, la FMEO avait pour vision de « promouvoir le concept et la mise en œuvre du développement durable et de toutes ses valeurs connexes dans l'Est de l'Ontario grâce à la coopération de ses résidents et de ses partisans ». Pouvaient devenir partenaires de la forêt modèle « les sociétés commerciales, les entreprises, les gouvernements, les organisations, les groupes, les associations ou les particuliers qui sont soit installés dans la région, soit propriétaires de terres forestières ou menant des affaires liées à la forêt sur le territoire de la FMEO », et ce moyennant le paiement d'un droit d'adhésion annuel de 15 $.

Les membres du conseil d'administration sont soit nommés, soit élus par les membres. Les statuts et les règlements prévoient que le conseil se composera d'un représentant de chacune des organisations suivantes : le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, le Service canadien des forêts, Papiers fins Domtar et le conseil mohawk d'Akwesasne. Les six autres membres du conseil sont élus par les membres. Chaque année, le conseil élit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier et ces derniers constituent le bureau de direction de la FMEO. La forêt modèle a aussi attiré d'autres partenaires aux intérêts et antécédents très variés. Le nombre de ces derniers est passé de 23 au début des opérations à plus de 100 au terme de la première phase du PFMC. Les décisions du conseil sont fondées sur le consensus, selon les principes traditionnels des Haudenosaunee (Iroquois) de respect, d'équité et de responsabilisation.

Participation des Premières nations

Les Premières nations ont participé aux activités de la FMEO depuis le début, principalement aux niveaux suivants :

1. Conseil d'administration

Le Conseil mohawk d'Akwesasne, un des membres fondateurs de cette forêt modèle, a contribué à l'élaboration et à la signature du projet d'établissement de la FMEO. En fait, les statuts et les règlements de la forêt modèle stipulent que l'un des sièges permanents du conseil d'administration doit être réservé pour le représentant du conseil mohawk d'Akwesasne. Le degré élevé de participation des Premières nations est attribuable à la prévoyance, à la sagesse et à la compréhension du conseil mohawk d'Akwesasne à l'égard du mandat du PFMC. Monsieur Henry Lickers, directeur de l'Environnement auprès du conseil mohawk d'Akwesasne et son adjoint, M. Richard David, ont apporté des contributions substantielles à la mise en œuvre du concept des forêts modèles dans l'Est de l'Ontario.

Les Premières nations ont vu la forêt modèle comme une occasion de travailler en partenariat avec les organismes des gouvernements fédéral et provincial, des entreprises du secteur privé et d'autres intervenants ayant des intérêts dans la ressource forestière. Ils ont vu l'avantage d'une

représentation élargie au sein du conseil d'administration pour traiter de préoccupations, de problèmes et d'enjeux communs. La forêt modèle s'est révélée un forum efficace pour la communication et le dialogue entre des organisations auparavant divisées et des groupes qui n'avaient jamais travaillé ensemble. Par exemple, les relations entre le Conseil mohawk d'Akwesasne, Papiers fins Domtar et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario étaient marquées par la méfiance et un manque de communication en raison de chevauchements et de contradictions ayant trait à leurs compétences, à leurs orientations et à leurs responsabilités respectives. Depuis l'établissement de la forêt modèle, ces trois organisations ont tissé d'excellentes relations de travail, au point que certains leur attribuent le statut « d'alliance impossible ». Le forum favorisant le dialogue ouvert et le compromis offert par la forêt modèle est devenu un mécanisme des plus prometteurs pour rapprocher davantage ces trois organisations. En raison de leurs nouveaux rôles et responsabilités en tant que partenaires égaux dans l'initiative de la forêt modèle, ils doivent forcément se concentrer sur les mérites et les fonctions de la forêt modèle et non sur œux de leurs organisations mères. Ainsi, les relations et les communications entre les trois organisations se sont améliorées considérablement grâce aux efforts de M. Henry Lickers.

Le principe de la bonne volonté contribue aussi au renforcement des rapports entre les partenaires éventuels en se basant sur trois éléments de succès, à savoir le respect, l'équité et la responsabilisation.

Le Conseil mohawk d'Akwesasne a apporté d'importantes contributions au partenariat de la forêt modèle en partageant son cadre philosophique et conceptuel en matière d'organisation, de planification et de prise de décision (Story et Lickers, 1997)[5]. Ce cadre a fourni les éléments de base pour faciliter le fonctionnement du partenariat à la lumière des connaissances traditionnelles de la Première nation des Iroquois. Il a aussi contribué au développement des relations de travail des gens et des organisations au moyen d'outils mis au point et utilisés par les Premières nations de l'Est de l'Ontario. Parmi ces outils, signalons l'inclusive considération de chaque partenaire de la FMEO à titre de partenaire de plein droit, selon le principe de la bonne volonté (le « zeal to deal ») qui est la pierre angulaire des relations communautaires traditionnelles des nations iroquoises. Ce principe vise à renforcer les relations de travail entre les partenaires et les partenaires éventuels.

Il suppose la prise de décision par consensus ou par consentement mutuel plutôt que par mise aux voix. Il s'agit du concept le plus influent tiré des connaissances traditionnelles des Premières nations et intégré aux opérations de la forêt modèle (Story et Lickers, 1997). Ce principe est fondé sur la proposition que la coopération est « la seule planche de salut ». Le « principe de la bonne volonté » contribue aussi au renforcement des rapports entre les partenaires éventuels en se basant sur trois éléments de succès, à savoir le respect, l'équité et la responsabilisation.

Le processus décisionnel fondé sur la bonne volonté élimine la nécessité de préciser le nombre de membres du conseil d'administration constituant un quorum, car il suppose que « toutes les personnes présentes à une réunion constituent un quorum » (Barkley *et al*, 1997)[6]. À défaut de parvenir à l'unanimité dans de telles circonstances, il faut conclure à l'échec du système. Ce rejet du concept classique du quorum aux fins de prise de décision par un conseil d'administration contraste fortement avec la pratique des organisations industrielles qui vise à équilibrer la structure

5 Story, P.A. et Lickers, F. H., ***Partnership Building for Sustainable Development: A First Nations Perspective from Ontario.*** Co-édité simultanément par le Journal of Sustainable Forestry (Food Products Press, une publication de Haworth Press, Inc.,) vol. 4, nº 3/4 1997, pp. 149-162; et Sustainable Forests: Global Challenges and Local Solutions (ed. O. Thomas Bouman, and David G. Brand) Food Products Press, une publication de Haworth Press, Inc., 1997, pp. 149-162.

6 Barkley, Brian et al, ***The Eastern Ontario Model Forest: Acting locally, connecting globally***, The Forestry Chronicle, nov./déc. 1997, vol. 73, nº. 6.

du pouvoir et faire en sorte que le fonctionnement de l'organe décisionnel soit régi par une participation équilibrée de manière à ce que la position de chaque membre soit atténuée par les position des autres.

2. Comités consultatifs, membres et partenaires

Les Premières nations participent à tous les paliers de l'organisation. Elles occupent un siège sur dix au conseil d'administration, participent à titre de membres et de partenaires de la forêt modèle et sont bien représentées sur la plupart des comités techniques qui prodiguent des conseils à la direction : Comité des sciences forestières, Comité de l'information et de l'éducation, Comité des finances et des opérations, Comité du projet d'aménagement forestier intégré (AFI), Comité de la forêt modèle de Calakmul (Mexique), et Comité des sentiers et de l'éducation en plein air.

3. Collectivité/Échelon local

On a aussi constaté une participation importante des Premières nations au niveau communautaire ou à l'échelon local. En raison de sa proximité de la région de la capitale nationale, la FMEO doit souvent répondre à des demandes pour accueillir un grand nombre de visiteurs de partout dans le monde qui veulent constater sur le terrain les progrès réalisés en matière de développement durable. On demande souvent au conseil mohawk d'Akwesasne d'accueillir ces groupes au nom de la forêt modèle. Ces visites sont devenues une façon de sensibiliser les visiteurs et d'autres groupes à la présence importante des Premières nations dans la gestion des forêts modèles. Qui plus est, ce rôle a insufflé un sentiment de fierté et de réalisation aux Premières nations.

La direction de la forêt modèle a aussi appuyé le Conseil mohawk et les autres Premières nations membres de la forêt modèle à obtenir du financement dans le cadre de programmes fédéraux aux fins de la formation de la jeunesse. De plus, le Conseil mohawk monte des projets, comme celui du frêne blanc et noir, qu'il soumet à la direction de la forêt modèle aux fins de financement. Le Conseil mohawk s'occupe par la suite de la mise en œuvre de ces projets. Les consultants ou les autres professionnels engagés relèvent du conseil mohawk et non de l'administration de la forêt modèle. Cette approche renforce les liens de confiance entre le Conseil et la direction de la forêt modèle. En outre, la collectivité mohawk d'Akwesasne contribue aux initiatives de la forêt modèle dans la forêt modèle de Calakmul, au Mexique, avec laquelle la FMEO a été « jumelée » en 1993.

Réalisations de 1992 à 1997

Les principales réalisations de la FMEO durant la Première Phase du PFMC sont résumées ci-dessous :

Degré élevé de participation des Premières nations

Malgré des questions et des problèmes non résolus remontant à plusieurs années entre les Premières nations et des organismes du secteur public et des entreprises et organisations du secteur privé, le partenariat de la forêt modèle a réussi à obtenir l'appui indéfectible et la participation des Premières nations à tous les niveaux. Les Premières nations ont aussi fourni le cadre philosophique et conceptuel du partenariat, de son organisation et de son processus décisionnel.

Sensibilisation et rapports avec les collectivités

Avant l'établissement de la FMEO, il y avait peu de rapports entre les Premières nations et les collectivités de la région. Les Premières nations avaient l'impression que les organismes publics étaient davantage intéressés à gérer leur réserve qu'à gérer les ressources forestières et elles étaient toujours en situation de conflit avec les gouvernements. On comprendra, dans une telle conjoncture, que les relations entre les Premières nations et les gouvernements n'étaient pas des plus amicales. Le programme de la forêt modèle et « le principe de la bonne volonté » du conseil mohawk ont contribué au développement de liens solides et de respect mutuel entre la collectivité des Premières nations, la direction de la forêt modèle et ses autres membres et partenaires. Ainsi, tous ont été sensibilisés davantage et ont pu apprécier les valeurs des divers groupes culturels

sur le territoire de la FMEO et dans les environs. Grâce au succès de cette initiative, d'autres Premières nations, comme la Première nation algonquine de Golden Lake sollicite maintenant un siège au conseil d'administration.

Participations et partenariats

La FMEO s'est attirée un effectif d'environ 300 membres et de 100 partenaires dont les antécédents, les intérêts, les orientations et les perspectives diffèrent passablement. Cette diversité a contribué à la vigueur et aux réalisations de la forêt modèle. De cette expérience, tous ont appris que la patience, le temps et la persévérance sont indispensables à l'établissement de bonnes relations de travail. L'échange d'information entre les membres et les partenaires ont aussi contribué au succès et aux réalisations de la FMEO. En outre, le partage de connaissances, et l'adoption d'approches communes en matière de résolution de problèmes et de fonctionnement ont contribué à l'établissement de bons rapports, au développement de la confiance mutuelle et au respect des vues et des perspectives de chacun. Citons à titre d'exemple le « Winter Woodlot Day », événement auquel quelque 400 personnes ont participé. Des prières traditionnelles de reconnaissance des Premières nations ont été récitées au début et à la clôture des festivités. Les participants se sont tous déclarés satisfaits de l'expérience. Tout ceci a créé un environnement qui favorise encore davantage la participation des Premières nations aux activités de la forêt modèle.

Henry Lickers s'adressant à un groupe de visiteurs de la forêt modèle.

Intégration des connaissances écologiques traditionnelles des Premières nations

Un des objectifs de la FMEO durant la première phase de ses opérations visait à intégrer les meilleures connaissances disponibles dans ses activités. L'intégration des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans ses activités et l'élargissement des sources de telles connaissances aux groupes, personnes et projets qui n'auraient reçu que peu d'attention auparavant était un important élément de ce processus. Grâce à son Comité de sciences forestières, la FMEO a réussi à intégrer dans ses activités les meilleures connaissances disponibles, y compris les connaissances traditionnelles (Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd., 1996)[7].

Élaboration de l'Initiative de partenariat d'Akwesasne

L'élaboration de l'initiative susmentionnée compte parmi les plus importantes réalisations de la FMEO. Cette initiative multidimensionnelle a influencé toutes les composantes du programme de la FMEO. Elle couvre des activités d'éducation, d'information et de sensibilisation mais vise aussi l'intégration des processus décisionnels et de gestion des Premières nations fondés sur les principes fondamentaux de respect, d'équité et de responsabilisation. Ainsi, la nature et la durabilité de ce partenariat ont exercé une influence profonde sur l'organisation et la gestion des activités de la FMEO, dont les projets comportent tous des dimensions de respect, d'équité et de responsabilisation (Story et Lickers, 1997)[8].

Dans le cadre de la stratégie visant à promouvoir le concept et la mise en œuvre du développement durable et de l'aménagement intégré des ressources, le partenariat Akwesasne a entrepris et réalisé les projets suivants durant l'exercice 1995-1996 (Rapport annuel de la FMEO, 1995-1996) :

- plantations de frêne noir[9], récolte de graines dans la région et renforcement du fonds génétique;

7 *Op. Cit.*

8 *Op. Cit.*

9 Le frêne noir est recherché par les artisans de vannerie pour sa résistance et sa souplesse. Son emploi pour la fabrication d'articles de vannerie est une tradition transmise d'une génération à l'autre. Les Premières nations en utilisent l'écorce contre la fièvre. L'écorce et les feuilles sont aussi utilisées comme laxatif et diurétique et pour traiter les infections des reins et des voies urinaires. (*M.C.A. Traditional Medicines*).

- acquisition d'un système à références spatiales et collecte de données;
- repérage de documents de recherche, de cartes et d'autres ressources;
- plantation d'arbres et d'arbustes sur l'île Cornwall pour la préservation des rivages;
- évaluation de la survie des plantations le long des rivages;
- plantation de semis de frêne noir dans les pépinières autour de la FMEO;
- inventaires des forêts patrimoniales – comparaison des forêts d'antan et d'aujourd'hui sur l'île et la terre ferme;
- aménagement de boisés et formation en matière de sécurité;
- enseignement de l'autonomie fonctionnelle en forêt aux jeunes;
- construction d'affiches et publication d'information sur la réserve écologique de l'île Dickerson; et
- planification d'un système de sentiers éducatifs et récréatifs.

D'autres réalisations d'importance pour les Premières nations méritent d'être signalées :

- rapport sur les médicaments traditionnels (*The Medicine Book*);
- rapport d'étude sur l'écorce du bouleau et son utilisation (p. ex., construction de canoës) sur le territoire de la Première nation algonquine de Golden Lake;
- projet estival pour étudiants Kitigan Zibi Anishinabag : inventaire des ressources naturelles de la région – plantes traditionnelles et leur utilisation;
- échanges culturels entre les Mohawks et les Premières nations algonquines et les autres collectivités;
- projets conjoints du Conseil mohawk d'Akwesasne et Domtar qui ont permis aux Premières nations de découvrir des peuplements de frêne noir dont ils ignoraient l'existence;
- inventaires des îles, établissement de place-échantillons et réhabilitation d'îles;
- établissement de sentiers, de parcours de santé et d'une pisciculture;
- établissement de plantations de frêne noir et distribution de plusieurs plants chaque année;
- acquisition d'une embarcation afin de permettre aux gens de visiter et d'explorer les îles boisées; et
- établissement d'une réserve écologique pour la protection du grand héron, du héron rouge et du héron vert.

Réseautage international

Depuis 1993, la FMEO a participé à un nombre d'activités forestières d'envergure internationale. Pour celles-ci, le Programme de forêts modèles du Canada a été mis a contribution afin de réaliser des projets auxquels les Premières nations ont participé. Les activités liées à ces projets ont mobilisé un grand nombre de groupes et de personnes, y compris les Premières nations dont l'apport a contribué au succès du fonctionnement de la FMEO. En 1993, par exemple, la FMEO a établi un partenariat avec la forêt modèle de Calakmul, au Mexique. Ce « jumelage » a favorisé l'échange d'expériences et de connaissances en matière de gestion des terres, d'aménagement forestier, de préservation d'habitats et d'agroforesterie et enrichi chacun des partenaires (Projet FMEO, deuxième phase, 1997). Voir aussi Barkley et al)[10]. Le jumelage des deux forêts modèles entraîne la collaboration avec quatre groupes autochtones au Mexique : les Mayas, les Chols, les Tzeltals et les Tzotzio, à divers paliers des activités de la forêt modèle de Calakmul.

Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones

Grâce à sa participation au partenariat de la FMEO, le conseil mohawk d'Akwesasne a réussi à établir des liens et contribue à l'Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones (deuxième phase) mise en œuvre récemment dans le cadre du PFMC.

10 *Op. Cit.*

13

Lacunes et possibilités

L'examen des rapports d'évaluation rédigés par Hardy, Stevenson and Associates en 1996, de même que du rapport d'évaluation du Programme de forêts modèles du Canada (Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd.) ont permis de cerner certaines lacunes et possibilités qui pourraient être saisies durant la deuxième phase du PFMC (1997-2002) :

Élargissement de la clientèle-cible en matière de communication

Il y aurait lieu d'élargir la clientèle-cible de manière à englober les intervenants ne faisant pas partie de la FMEO et le public en général. Selon les Premières nations, les efforts en ce sens devraient mettre l'accent sur l'éducation, l'information et la sensibilisation quant à l'importance de reconstituer les forêts là où elles ont été surexploitées. Les communications devraient également mettre l'accent sur les avantages concrets de l'aménagement forestier durable pour les collectivités. On pourrait faire la démonstration sur le terrain des avantages du développement durable respectueux du milieu de manière à ce que les gens en comprennent le sens et la portée. L'élargissement des initiatives de communication devrait aussi aborder certains besoins spéciaux, comme l'enseignement d'habiletés de survie et d'expertise en forêt à l'intention des collectivités mohawk et des autres Premières nations comme celle de Golden Lake.

Mise en œuvre de projets concrets de développement durable

Tout en favorisant l'appréciation et la compréhension du concept du développement durable, les projets devraient mettre en lumière les aspects concrets de la durabilité. Les initiatives suivantes pourraient servir à cette fin :

- diffusion d'information vulgarisée aux propriétaires forestiers concernant l'harmonisation des pratiques d'aménagement de forêts privées et les principes du développement durable;
- organisations d'ateliers et de programmes d'interprétation pour l'éducation et la formation du grand public;
- mise en place de projets de démonstrations; et
- développement de marchés pour les produits primaires et secondaires et pour les services offerts par la FMEO; et assistance aux fins de l'intégration et de la coordination des marchés pour le bois à pâte, le bois de chauffage, les grumes de sciage et autres produits forestiers.

Cette initiative s'inscrit au premier rang en importance dans le cadre de la deuxième phase de la FMEO.

Mise au point de critères et d'indicateurs locaux et d'un système de contrôle

On a constaté le besoin d'élaborer des critères et des indicateurs locaux d'aménagement durable dans la FMEO qui soient compatibles avec ceux du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). Ces critères et indicateurs à l'échelon local serviront de points de référence et permettront de mesurer le progrès en matière de développement durable. Il va de soi qu'ils devraient refléter les liens étroits des Premières nations avec la terre, leurs perspectives et leurs valeurs connexes, de même que leur situation, leurs attentes et leur utilisation de la terre. Il y a donc lieu de solliciter la participation des Premières nations à l'élaboration des critères et des indicateurs locaux. Leur pertinence et leur validité en seront d'autant plus grandes. Une telle initiative pour mesurer les progrès et soutenir le travail sur les critères et indicateurs exige toutefois la constitution d'une base de données exhaustive qui servirait à surveiller, examiner et évaluer les progrès en matière d'aménagement forestier durable. Mais il serait préférable d'élaborer et de parfaire les critères et les indicateurs avant de constituer une base de données. Sur le plan de la rentabilité, une telle approche séquentielle semblerait être la plus efficace.

Participation accrue des jeunes

Comme le concept du développement durable englobe la capacité de la ressource forestière à satisfaire les besoins des générations futures, il va de soi que la FMEO comme toutes les autres forêts modèles, profiterait énormément d'une participation accrue des jeunes Autochtones.

Développement économique et social

Le développement socio-économique et la création d'emplois sont des enjeux importants dans l'Est de l'Ontario, particulièrement dans les collectivités des Premières nations. Cette conjoncture offre à la FMEO une excellente occasion de collaborer avec les Premières nations pour élaborer un profil socio-économique et une stratégie de développement socio-économique intégrée. Cette stratégie reposerait sur un examen et une analyse en profondeur de la situation socio-économique actuelle et des perspectives de croissance et de développement dans les collectivités autochtones. La mise en œuvre de cette stratégie devrait favoriser des initiatives compatibles avec les perspectives, les valeurs, les attentes et l'éthique de conservation des ressources des Premières nations.

Liens entre les projets scientifiques et les besoins des utilisateurs

L'accent sur l'écologie et la liste impressionnante des projets et rapports scientifiques connexes réalisés constituent l'une des réalisations les plus remarquables de la FMEO durant la première phase de ses opérations. Cette base de connaissances servira d'assise pour l'édification d'un régime de développement durable dans l'Est de l'Ontario. Pour stimuler l'intérêt à l'égard de cette base de connaissances et en accroître l'utilité, on pourrait clarifier les rapports entre la pertinence de ces projets scientifiques et les besoins des utilisateurs. Il serait aussi très utile de publier ces rapports de recherche dans un langage qui en faciliterait davantage l'utilisation. Enfin, il serait souhaitable, dans la mesure du possible, que ces projets soient parrainés par un groupe ou une organisations intéressé et que les rapports fassent l'objet d'une réussite scientifique par des pairs.

Élargissement de l'adhésion et des partenariats

L'influence et la crédibilité de la FMEO rayonneraient davantage grâce à l'élargissement de ses membres et de ses partenaires en mettant l'accent sur le développement durable au niveau du paysage forestier et sur les besoins d'autres Premières nations situées dans la forêt modèle, comme celle de Golden Lake. À cette fin, il y aurait lieu de mettre l'accent sur la communication et sur la mise au point d'une base de connaissances témoignant des progrès significatifs à l'échelle du paysage forestier. En fait, la réputation de la FMEO comme lieu propice au réseautage entraînant des retombées positives s'accroît sans cesse.

Les Premières nations se sont toujours intéressées au paysage forestier. Le Conseil mohawk d'Akwesasne, par l'entremise de son directeur de l'environnement, M. F.H. Lickers, et à titre de membre fondateur de la FMEO, a fait preuve d'un engagement indéfectible à la mise en œuvre du développement durable aux échelons régional et national. La FMEO pourrait sans doute renforcer ce partenariat et relever le défi de promouvoir et d'expliquer le concept du développement durable auprès des autres Premières nations et les avantages qui en découlent. Il pourrait agir en étroite collaboration avec le conseil mohawk d'Akwesasne, les gouvernements fédéral et provincial et le secteur privé afin d'établir d'autres partenariats pour la mise en œuvre du développement durable à plus grande échelle.

Participation accrue au réseau national

Les défis, les réalisations, les expériences et les possibilités qui s'offrent à la FMEO sont uniques. Il y a lieu de les partager avec d'autres forêts modèles pour éviter qu'elles aient à « réinventer la roue ». À cette fin, la FMEO pourrait accroître sa participation aux réseaux national et international de forêts modèles, facilitant ainsi l'échange d'expériences et de connaissances susceptibles de renforcer le processus d'apprentissage en vue de relever les défis du développement durable. Comme de tels échanges représentent une voie à double sens, il va de soi que la FMEO profiterait des expériences et des approches d'autres forêts modèles s'inspirant de perspectives différentes.

Forêt modèle du Lac Abitibi

Cette forêt modèle s'étend sur environ 1,1 million d'hectares de forêt boréale, près des villes d'Iroquois Falls et de Cochrane dans le Nord-Est de l'Ontario. La FMLA a pour mandat d'accélérer la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré dans un contexte de durabilité par l'entremise de partenariats, de programmes de communication et d'innovation. Elle a recours à ces mécanismes pour harmoniser les intérêts et les valeurs de la collectivité avec la capacité de production de la ressource forestière. Le partenariat de la forêt modèle comprend un grand nombre de groupes et d'organisations à forte orientation communautaire, dont la Première nation Wahgoshig, l'entreprise privée, des représentants du gouvernement provincial, la Chambre de commerce, des groupes de loisirs, des conseils municipaux et le conseil scolaire local. La FMLA a créé quatre comités responsables de l'élaboration de programmes dans les domaines suivants : recherche sur les écosystèmes, systèmes d'information et transfert de technologie, développement socio-économique et éducation et communications. Ces comités se composent de membres du conseil d'administration et de membres intéressés de la population qui surveillent l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Participation des Premières nations

Dès le début des opérations de cette forêt modèle, on a réservé un siège au conseil d'administration pour la Première nation Wahgoshig qui a nommé Mme Liz Babin, très active dans sa collectivité. En raison d'un certain nombre de problèmes, dont le transport, il lui a été impossible de participer aux réunions du conseil ces derniers temps. La Première nation est aussi représentée au Comité du développement socio-économique et au Comité de gestion.

Durant la première phase du PFMC, la Première nation Wahgoshig a participé à des projets particuliers requérant l'engagement de la collectivité.

Réalisations de 1992 à 1997

La Première nation Wahgoshig a participé aux projets suivants durant la première phase du PFMC :

Programme d'éducation en ressources naturelles pour les Premières nations

La FMLA a financé un projet d'éducation de 6 000 $ pour venir en aide à deux jeunes des Premières nations inscrits à des cours de formation professionnelle au College de Sault-Ste-Marie, en Ontario, durant l'exercice 1994-1995.

Projet d'archéologie et de patrimoine culturel des Premières nations

En 1996, la FMLA a contribué 295 034 $ au développement d'un projet sur des lieux culturels patrimoniaux dans le cadre d'un partenariat qui regroupait le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, la Première nation Wagoshig et la forêt modèle. Durant l'exercice 1993-1994, des travaux archéologiques sur le terrain avaient relevé 98 sites culturels traditionnels, 23 sites historiques européens et 141 sites archéologiques, en plus de 35 sites patrimoniaux potentiels. Les travaux avaient aussi entraîné la découverte d'un certain nombre d'artefacts dont l'âge variait de 200 à 6 000 ans. Ce projet a été facilité par l'apport des Aînés de la Première nation dans la localisation des sites culturels traditionnels.

Projet de foresterie Wahgoshig

Durant l'exercice 1996-1997, la FMLA a versé la somme de 9 000 $ à la Société de développement Wahgoshig pour l'établissement d'un programme de foresterie et de sylviculture. La société Abitibi-Consolidated, le partenaire forestier de la FMLA, a fourni une zone d'exploitation forestière pour la réalisation du projet.

Lacunes et possibilités

L'examen des opérations de la première phase a révélé les lacunes suivantes qui deviennent des possibilités de réalisations pour la deuxième phase :

Participation accrue des Premières nations

Outre la collectivité de Wahgoshig, il y a d'autres collectivités des Premières nations dans la région qui pourraient devenir des partenaires de la FMLA. On croit que les Premières nations de New Post et de Moose Creek utilisent certaines parties du territoire de la forêt modèle à des fins traditionnelles. De plus la Première nation de Tikpkogan, au Québec, a des liens historiques avec la Première nation de Wahgoshig et pourrait être invitée à adhérer au partenariat. Cela permettrait une plus grande diversification au plan de la participation des Premières nations dans la FMLA.

Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones (ISPAA)

Cette initiative pourrait être une source de financement additionnel pour élargir la participation des Premières nations au programme de la FMLA. Comme la Première nation de Wahgoshig est représentée au sein du Groupe de travail de l'ISPAA, on croit que ce groupe pourra cerner et appuyer certaines possibilités à cette fin.

Développement économique et social

La FMLA pourrait parrainer et financer des études pour cerner les besoins socio-économiques et les autres besoins de développement des Premières nations sur le territoire de la FMLA et dans les environs. Pensons à l'élaboration de profils économiques de ces collectivités, qui feraient état de leur situation socio-économique actuelle, des forces et des faiblesses des économies locales, des défis liés au développement et des chances de succès. La recherche pourrait aussi servir de toile de fond pour élaborer un plan de développement stratégique. Ces initiatives stimuleraient le développement des Premières nations et leur participation accrue au programme de la FMLA.

Mise au point de critères et d'indicateurs

Le choix, la mise au point et le raffinement de critères et d'indicateurs permettant de mesurer le progrès en matière de développement durable constitue un important défi pour la FMLA. Ce défi exige l'élaboration d'un système de contrôle, d'examen et d'évaluation pour enregistrer les progrès accomplis. Comme les Premières nations entretiennent des liens particuliers avec la terre et les forêts, possèdent un système de valeurs et d'utilisations traditionnelles, ont des perspectives différentes des autres utilisateurs de la forêt et des attentes particulières, il va de soi que les critères et les indicateurs devraient refléter ces réalités. La FMLA dispose donc d'une occasion de solliciter l'apport et la participation des Premières nations pour la mise au point de critères et d'indicateurs en matière de développement durable.

Modèle de prédiction des impacts du développement des collectivités autochtones

La FMLA a déjà proposé à trois Premières nations de collaborer à l'élaboration d'un modèle de prédiction des impacts du développement des collectivités. Un tel modèle a été mis au point pour les collectivités de Cochrane et d'Iroquois Falls. Il s'agit d'un outil utile pour déterminer les incidences économiques de divers programmes et activités sur les collectivités. Voilà une occasion pour la FMLA, en collaboration avec les Premières nations, d'obtenir de l'aide financière en vue de la participation d'organismes des secteurs public et privé aux fins d'un développement économique et social plus poussé.

Forêt modèle du Manitoba

Manitoba Model Forest Inc., l'organisme parrain de la forêt modèle du Manitoba (FMM) a été constitué en société en 1992. L'accord avec le gouvernement du Canada pour l'établissement de la FMM a été signé le 8 janvier 1993. La FMM s'étend sur 1 047 069 hectares. Son territoire englobe le territoire visé par la licence d'aménagement forestier de la Pine Falls Paper Company, le parc provincial Nopiming, une partie de la réserve naturelle d'Atikaki, les réserves des Premières nations de Sagkeeng, Hollow Water, Broken Head et Little Black River de même que l'unité de gestion 23 qui comprend la partie nord de la forêt provinciale d'Agassiz, les forêts provinciales Belair et Brightsone et le parc provincial Grand Beach. Le territoire de la FMM compte aussi quatre Premières nations et plusieurs autres collectivités dont la population totale s'élève à quelque 15 000 habitants.

La FMM est située à quelque 100 kilomètres au nord-est de Winnipeg. On y trouve plusieurs sites historiques, notamment d'anciens sites de campement et de sépulture, de même que d'anciennes habitations. Les Premières nations attachent beaucoup d'importance au territoire de cette forêt modèle pour la pratique de leurs activités de subsistance traditionnelle de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette. De plus, elles considèrent plusieurs lieux comme des lieux sacrés et spirituels. Elles y voient aussi d'autres intérêts, valeurs et utilisations que la production du bois, notamment le tourisme, la production de riz sauvage, l'exploitation minière et le canotage. En outre, quelque 4 600 chalets ou résidences saisonnières et terrains de camping sont répartis un peu partout sur le territoire de la FMM.

La FMLA vise à concrétiser cette vision en intégrant ces valeurs dans le cadre d'un partenariat harmonieux voué à la mise en œuvre de pratiques d'aménagement forestier améliorées

L'énoncé de vision de la FMM pour la deuxième phase du PFMC a été modifié. Il se lit maintenant comme suit : « *Fournir un milieu où des gens aux antécédents divers peuvent collaborer pour mieux connaître et apprécier les valeurs liées à la forêt et faire en sorte de préserver ces dernières pour le bénéfice des générations futures.* » La FMLA vise à concrétiser cette vision en intégrant ces valeurs dans le cadre d'un partenariat harmonieux voué à la mise en œuvre de pratiques d'aménagement forestier améliorées fondées sur une compréhension plus poussée de la dynamique de l'écosystème de la forêt boréale du Canada et du Manitoba, des valeurs qu'il représente, des bénéfices qu'il procure et des incidences des activités humaines qui l'affectent. (Proposition pour la Forêt modèle Manitou Abi).

Cette vision a entraîné l'élaboration des six activités ou programmes suivants : aménagement intégré de la ressource, pratiques d'aménagement forestier avancées, développement économique, diversification et efficacité, éducation, culture et sensibilisation du public, transfert technologique et processus autochtones.

Participation des Premières nations

La participation des Premières nations aux activités de la FMM s'inscrit aux niveaux suivants :

1. Conseil d'administration

Durant la première phase de la FMM, la participation des Premières nations s'est concrétisée surtout à l'échelon local ou communautaire. Au début, on avait réservé un siège du conseil d'administration pour les Premières nations, mais celles-ci y avaient renoncé. En

outre, deux sièges avaient été réservés pour la collectivité de Métis dont les représentants devaient être nommés par la Manitoba Métis Federation. Le territoire de la FMM englobe les quatre Premières nations suivantes : Sagkeeng, Hollow Water, Little Black River et Broken Head. Des représentants de ces Premières nations avaient tout d'abord perçu l'initiative de la forêt modèle comme étant un programme novateur et on les avait invité à participer au processus décisionnel. En fait, la Première nation Sagkeeng, la plus importante en termes de population et d'influence avait appuyé une résolution du conseil de bande, le 25 février 1992, autorisant sa participation au partenariat de la forêt modèle. Monsieur George Munroe, le représentant de cette Première nation avait signé le projet de forêt modèle au nom des Premières nations, car les représentants des autres nations ne s'étaient pas présentés à la cérémonie de signature.

Des représentants des Premières nations Hollow Water, Little Black River et Sagkeeng avaient participé à la réunion d'organisation le 17 juillet 1992. Lors d'une réunion subséquente tenue le 31 juillet, cependant, seul le représentant de la Première nation Sagkeeng s'était présenté. À l'occasion d'une réunion du conseil d'administration provisoire tenue le 4 décembre 1992, M. Eric Boyd a été nommé par la Première nation Sagkeeng comme remplaçant de M. George Munroe à titre de représentant des Premières nations. En outre, lors d'une réunion du conseil d'administration tenue sur la réserve de la Première nation Sagkeeng le 8 janvier 1993, les chefs et conseils des Premières nations Sagkeeng, Little Black River et Hollow Water ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas appuyer la structure du conseil. Les chefs ont demandé une réduction du nombre des membres du conseil qui aurait eu pour effet de donner aux Premières nations une majorité de 50 % plus 1 au conseil, sans compter les deux sièges réservés pour les Métis.

Dans le cadre d'efforts soutenus pour amener les Premières nations à occuper leurs sièges au conseil, la structure du conseil a fait l'objet d'une révision durant la période de janvier à février 1993. La position de la Première nation Sagkeeng n'a toutefois pas changée.

Par conséquent, on a accordé deux sièges additionnels aux Premières nations, portant à trois le nombre de leurs représentants au conseil. Nonobstant ces mesures, le représentant de la Première nation Sagkeeng a démissionné du conseil le 29 novembre 1993, donnant comme motif, entre autres, le refus du conseil d'administration d'accepter la formule du 50 p. 100 plus 1.

Le 25 octobre 1994, l'Assembly of Manitoba Chiefs (AMC) soumettait un plan pour mettre en place un processus qui permettrait aux Premières nations de participer d'avantage aux activités de la FMM. Ce plan reposait sur les trois éléments suivants :

- les Premières nations cherchent à trouver une façon de participer pleinement au programme de la forêt modèle qui réponde à leurs attentes et à celles du conseil d'administration;
- la désignation de quatre sièges au conseil pour les quatre Premières nations du territoire de la FMM; et
- l'établissement d'un comité consultatif, fonctionnant comme les groupes consultatifs existants, chargé d'élaborer, d'évaluer et de surveiller les programmes d'intérêt particulier pour les Premières nations dans le cadre de l'ensemble des objectifs du programme de la forêt modèle.

Le conseil a donc modifié ses statuts et règlements de manière à allouer un siège additionnel aux Premières nations, portant à quatre le nombre de leurs représentants au conseil, mais il a exigé la tenue de consultations plus poussées relativement à la création d'un comité consultatif distinct. Pourtant, à l'occasion d'une rencontre de deux administrateurs et du directeur général de la FMM avec les chef et les conseillers des Premières nations Hollow Water et Sagkeeng, les chefs ont réitéré leur position : la participation des Premières nations est assujettie à une représentation de 50 p. 100 plus 1 sièges au conseil d'administration. Les négociations se poursuivent. À l'occasion d'une réunion du South East Development Council de l'assemblée générale de

l'AMC à Winnipeg au début de 1998, les représentants des Premières nations Little Black River, Broken Head et Hollow Water ont cerné les cinq principales questions auxquelles elles veulent des solutions avant de s'engager formellement à participer à la FMM :

- déménagement du bureau de la FMM hors des installations de la papetière Pine Falls, de manière à refléter son indépendance vis-à-vis la compagnie;
- réduction du nombre de sièges du conseil de manière à refléter la position des Premières nations concernant la formule de 50 p. 100 des sièges plus 1;
- établissement de programmes de sensibilisation communautaire;
- définition de la notion de partenariat;
- moratoire sur les dépenses de deuxième phase du programme de la FMM jusqu'à ce que les Premières nations aient officiellement droit au chapitre.

Lors de la réunion susmentionnée, il a été convenu qu'une proposition incorporant ces questions serait présentée au conseil d'administration de la FMM à l'occasion de sa réunion en début d'année 1998. La position du conseil relativement à chacune de ces questions se résume comme suit :

- huit sièges sont alloués aux Premières nations, mis à part les deux sièges alloués aux Métis, parmi les 30 sièges du conseil d'administration;
- le conseil d'administration se considère comme un groupe de plusieurs partenaires plutôt que deux;
- sous réserve de la participation des Premières nations, un comité du conseil étudiera le déménagement du bureau de la FMM;
- le financement de programmes de sensibilisation communautaire est déjà prévu;
- aucun projet ne serait mis en œuvre sur le territoire des Premières nations sans consultation préalable.

Les Premières nations voudraient néanmoins conserver les quatre sièges qui leur sont réservés, mais proposent une réduction du nombre des membres du conseil. Les négociations et les consultations se poursuivent.

Un certain nombre de facteurs ont contribué au durcissement de la position des Premières nations concernant la structure du conseil d'administration, dont les suivants :

Méconnaissance du mandat de la forêt modèle

Les Premières nations auraient bénéficié d'un exposé clair du mandat, de l'objet, des buts et objectifs de la forêt modèle en 1992. Il aurait fallu préciser que la FMM n'avait pas de compétence juridique en matière de gestion de la ressource forestière, que la participation à ses activités ne signifiait pas le transfert du pouvoir décisionnel en matière d'aménagement forestier, que la FMM n'était pas un instrument de pouvoir politique, que la FMM n'avait pas pour fonction d'agir en tant que groupe d'intervention pour la défense des intérêts de quelque groupe que ce soit

Manque de communication entre le conseil d'administration de la FMM et les Premières nations

Il semblerait que les Premières nations n'étaient pas pleinement conscientes des incidences des réductions du budget initial par le gouvernement fédéral concernant les dix forêts modèles, ni des incidences de ces réductions sur les initiatives dont elles souhaitaient la mise en œuvre. Cette carence sur le plan des communications a intensifié le sentiment de méfiance qui marque depuis longtemps les perceptions des Premières nations concernant les programmes gouvernementaux. Ce manque de communication découlait directement de la réticence des Premières nations de discuter avec le conseil d'administration avant que l'on n'accède à leurs demandes de contrôle du conseil.

Sources de financement de la FMM

Une perception circule à l'effet que la FMM est un organisme gouvernemental parce que son financement initial provient du gouvernement. Cette perception a amené à l'avant plan des sujets tels que les revendications territoriales non résolues et d'autres questions de controverse entre les Premières nations et le gouvernement. Les dirigeants des Premières nations ont donc voulu prendre leurs distances par rapport à la FMM en guise de protestation.

Emplacement du bureau de la FMM

Du fait de l'emplacement du bureau de la FMM dans les installations de la papetière Pine Falls Paper Company, la FMM n'était pas perçue comme une entité distincte de la compagnie qui est en fait un partenaire de la FMM et représentée au conseil d'administration. Il existe depuis longtemps des divergences de vues entre les Premières nations et la papetière. Celles-ci sont davantage prononcées depuis le rapport déposé auprès de la Première nation Sagkeeng sur la qualité de l'eau de la rivière Winnipeg aux fins de récréation par le Service de sécurité et de santé du travail pour le District du Manitoba, Région des Prairies, de Santé Canada (juin-septembre 1994). À la lumière de ces différends, l'emplacement du bureau de la FMM dans les installations de la Pine Falls Paper Company a influencé sur la volonté des Premières nations de participer formellement au programme de la FMM.

2. Participation communautaire à l'échelon local

Bien que les Premières nations aient formellement refusé de participer aux activités de la FMM au niveau du conseil d'administration, il faut signaler la participation suivie de particuliers et de groupes communautaires dès le début du programme.

Réalisations de 1992 à 1997

Les Premières nations ont contribué à d'importantes réalisations de la FMM durant la première phase des opérations, de 1992 à 1997. Signalons entre autres :

Le parrainage et l'organisation d'une conférence sur « *Le rôle des Premières nations en matière d'aménagement forestier* » sur le territoire de la Première nation Hollow Water.

Le projet patrimonial Wasaanebe-Shining Waters

En 1994, le Groupe de travail sur le développement économique et la diversification de la FMM a établi une zone patrimoniale sur le territoire de la forêt modèle. Cette zone englobe 21 municipalités, y compris quatre Premières nations et quatre communautés Métis. Le projet vise à promouvoir, au sein de la forêt modèle, une compréhension accrue des peuples qui s'y trouvent, de leur histoire et de leur culture. Il vise aussi à encourager la collaboration des collectivités dans la poursuite de buts communs, comme la promotion et la préservation de sites patrimoniaux pour le développement du tourisme.

Grâce à un financement de 218 600 $ de la FMM pour la période s'échelonnant de 1994 à 1997, ce projet compte désormais les réalisations suivantes :

- établissement de la zone patrimoniale Wasaanebe-Shining Waters;
- organisation d'ateliers transculturels à l'intention des habitants des diverses collectivités;
- renforcement de la communication et de la compréhension des différences entre les collectivités;
- création d'un forum où les membres de la collectivité peuvent discuter d'approches et de problèmes collectifs;
- établissement de liens entre les collectivités;
- fondation d'une coopérative locale d'art et d'artisanat;
- transcription et interprétation de récits oraux des Premières nations grâce aux services d'un interprète parlant l'Ojibwa;
- étude de faisabilité concernant l'ancien parc patrimonial Pinawa;

- production de 8 000 napperons illustrant les activités communautaires et présentant de l'information sur les projets liés à la zone patrimoniale;
- identification et mise en valeur de possibilités de développement économique et d'écotourisme à l'échelon local et d'initiatives connexes; et
- diversification de l'activité économique dans la région et amélioration de la collaboration entre les collectivités.

Histoire orale de la forêt sacrée

Cette initiative a engendré les résultats suivants :

- mise au point d'un système de gestion de données sur les connaissances écologiques traditionnelles;
- participation des membres de la collectivité à la collecte des connaissances écologiques traditionnelles;
- expression des connaissances écologiques traditionnelles par le truchement des arts visuels et des arts d'interprétation;
- enregistrement des expériences, des connaissances et des légendes des Aînés des Premières nations relativement à la forêt boréale; et
- compréhension accrue de la vision holistique des Premières nations, de leurs perspectives, de leurs valeurs et de leurs utilisations de la forêt.

Recherche sur le sentier de la rivière Manigotogan.

Projet de sentier de la rivière Manigotagan

Ce projet visait à offrir aux Aînés et à certains membres de la Première nation Hollow Water et des collectivités Métis de Seymourville et de Manigotagan la possibilité de contribuer à l'identification et à l'enregistrement du patrimoine de leur région. Huit dirigeants des Premières nations, incluant des Aînés de la collectivité de Manigotagan, ont été engagés pour fournir des renseignements interprétatifs pour la rédaction d'un livret. Les résultats de cette recherche ont le besoin d'un relevé archéologique plus complet de cette région dont le potentiel récréatif est élevé.

Survie en forêt/ Enseignement en plein air

Ce projet a permis à quelque vingt jeunes de 7 à 14 ans de quatre collectivités autochtones du territoire de la forêt modèle d'acquérir une formation en technique de survie en forêt et des connaissances écologiques traditionnelles. Des Aînés des collectivités en question ont participé au programme, partageant leurs connaissances et leur expérience avec les jeunes qui se sont réjouis de l'expérience.

Centre culturel de la Première nation Sagkeeng

La FMM a fourni une mise de fonds initiale pour aider la Première nation à réaliser une étude de faisabilité et à mettre au point un plan d'affaires stratégique relativement à son projet de centre culturel des Premières nations à Fort Alexander. Cette contribution avait pour but d'aider la Première nation Sagkeeng à amorcer la planification et l'élaboration du projet et à en favoriser la concrétisation. Les auteurs du projet devaient obtenir du financement supplémentaire auprès d'autres sources.

Ateliers SPG/SIG

La FMM a financé et organisé des ateliers sur les systèmes de positionnement global (SPG) et les systèmes d'information géographique (SIG) dans les collectivités des Premières nations

de Sagkeeng, Hollow Water, Wanipagow et Pine Falls. Les participants ont reçu une formation sur les techniques de pointe pour la production de cartes et la navigation au moyen de récepteurs SPG, sur le traitement de données SPG et sur l'utilisation de ces données au moyen de logiciels de cartographie et de SIG. Les ateliers ont été tellement bien accueillis que la FMM a reçu des demandes d'ateliers additionnels, même à l'extérieur du territoire de la forêt modèle.

Gestion coopérative du cheptel d'orignaux

Ce projet a facilité le consensus entre les intervenants qui cherchaient à harmoniser les croyances et les droits des Premières nations et des non-autochtones pour en arriver à une vision commune de la gestion du cheptel orignaux sur le territoire de la forêt modèle. La participation des intervenants, y compris les Premières nations, a influencé les gestionnaires des ressources et les organismes publics responsables de la gestion du cheptel d'orignaux, de l'exploitation forestière, de plans de renouvellement et de développement stratégique.

Échanges d'étudiants

Ce projet visait à promouvoir la compréhension de cultures diverses par les étudiants, à leur faciliter l'acquisition de connaissances sur la forêt et à produire une bande vidéo de leurs expériences dans le cadre du projet. Plus précisément, le projet avait pour objet d'aider les étudiants à mieux comprendre des perspectives culturelles différentes, à se renseigner sur l'histoire, les coutumes et les perspectives de ces cultures, à établir des relations entre les collectivités urbaines et rurales, à promouvoir et à élargir la participation des Premières nations aux activités de la FMM, et à acquérir des connaissances et des habiletés relativement à l'emploi de bandes vidéo comme instrument de communication et d'enseignement.

Lacunes et possibilités

Parmi les principaux défis que la FMM devra relever durant la deuxième phase de ses opérations, signalons la participation officielle des Premières nations, notamment au niveau du conseil d'administration et des comités consultatifs. Même si, pour les raisons exposées précédemment, leur absence à ce niveau de 1992 à 1997 représentait une carence notable, elle n'a pas pour autant empêché la participation de particuliers et de groupes à l'échelon local ou communautaire. À ce niveau, il faut se réjouir de leur participation aux projets suivants : l'histoire orale de la forêt sacrée, le sentier de la rivière Manigotagan, le projet de survie en forêt, le projet de centre culturel de la Première nation Sagkeeng, les ateliers de SPG/SIG, le projet de gestion coopérative du cheptel d'orignaux et l'initiative d'échange d'étudiants. En fait, les réalisations de la FMM sont plutôt remarquables, malgré la position officielle de non-participation des dirigeants des Premières nations.

Par ailleurs, la FMM a marqué d'importantes réalisations sur le plan de l'identification des principaux facteurs et processus écologiques influant sur le développement durable. L'écart entre le degré des réalisations sur ce plan par rapport aux dimensions économique et sociale est attribuable au manque de participation officielle des dirigeants des Premières nations. Ce manque de participation a freiné le progrès sur la voie du développement durable, ce qui offre une multitude d'occasions à la FMM de parrainer une brochette de projets de développement économique et social pour appuyer les Premières nations. Le conseil d'administration semble sensible à la situation des Premières nations sur le territoire de la forêt modèle. Il a déployé beaucoup de bonne volonté en accueillant les propositions soumises par les représentants officiels des Premières nations. Celles-ci ont désormais l'occasion d'élaborer une liste de projets selon leurs priorités pour obtenir du financement auprès de la FMM. Mais leur succès dépendra de leur participation officielle dans la deuxième phase du PFMC. À ce sujet, la FMM a déjà élaboré un plan pour la participation des Premières nations dans le cadre de la deuxième phase.

Forêt modèle de Prince Albert

Le degré élevé de participation des Premières nations au programme de la forêt modèle de Prince Albert (FMPA) est attribuable à la clairvoyance, à la persévérance, au réalisme, à la croyance aux mérites du partenariat et à l'optimisme des dirigeants de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN), du Grand conseil de Prince Albert (GCPA), de la Première nation crie de Montreal Lake et, de M. Gene Kimbley en particulier, qui est le président de la nouvelle Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones. En fait, la nation crie de Montreal Lake, avec l'appui de la FSIN et du GCPA fut la première des sept partenaires initiaux de la FMPA à parrainer un projet de recherche concernant les dimensions économique et sociale du développement durable et à solliciter l'aide financière de la FMPA pour sa réalisation. Ce projet constituait une priorité pour cette Première nation, qui a participé au programme de la FMPA aux niveaux suivants :

1. Conseil d'administration

La FSIN, le GCPA et la nation crie de Montreal Lake sont représentés au conseil d'administration de la FMPA. Ces trois organisations représentent la majorité des résidants permanents sur le territoire de la forêt modèle. Chacune possède un siège au conseil de sept membres et collectivement, elles ont 43 p. 100 des voix. Elles comptaient aussi parmi les signataires initiaux de la proposition de forêt modèle et de l'entente. Deux des représentants des Premières nations ont servi à titre de président du conseil. La bande indienne du lac La Ronge, qui avait participé à l'élaboration du projet original, n'a pas participé aux activités de la première phase, car l'on croyait qu'une telle participation nuirait aux revendications territoriales en cours.

2. Comités techniques et autres comités

Les Premières nations sont représentées sur les comités techniques et autres comités qui avisent le conseil d'administration sur un vaste éventail de questions et de problèmes de développement.

3. Niveau communautaire ou échelon local

Les activités de recherche entreprises par la FMPA ont fourni des expériences de formation et d'emplois pour un certain nombre de jeunes des Premières nations. Les travaux de recherche en matière de SPG/SIG (10 p. 100 des crédits) ont permis de former des étudiants des Premières nations à l'emploi de ces instruments pour :

- délimiter des aires d'utilisation traditionnelle de la forêt modèle;
- préciser l'utilisation actuelle des terres;
- examiner des options d'utilisation future et de planification.

Avec le Grand conseil de Prince Albert et le Woodland Institute, la FMPA a co-parrainé un programme de formation sur les rudiments des SIG pour initier les jeunes des Premières nations à cette technologie.

De plus, les collectivités des Premières nations sur le territoire de la forêt modèle ont pleinement participé à plusieurs activités de recherche économique, socioculturelle et écologique financées par la FMPA.

4. Financement d'initiatives des Premières nations

La FMPA a affecté près de 592 000 $ ou 13 p. 100 de son enveloppe budgétaire pour la période 1992-1997 à des études d'ordre économique et social impliquant les Premières nations. Cette initiative a engendré 14 rapports de recherche axés sur les ressources historiques, culturelles et naturelles de la région, la modélisation archéologique prédictive, l'évaluation des incidences de changements en matière d'utilisation de la ressource dans les collectivités des Premières nations, l'établissement des profils socio-économiques des membres des

Premières nations vivant dans les réserves et à l'extérieur, l'évaluation et l'utilisation de la valeur des aires sauvages et de leur utilisation, et l'identification de possibilités d'emplois, de production de revenu et de développement économique pour la nation crie de Montreal Lake. Le succès de ces recherches exigeait un haut degré de participation, des efforts, des appuis et des encouragements de la part de la nation crie de Montreal Lake et d'autres groupes communautaires impliqués localement. En fait, n'eut été l'engagement et l'appui des Premières nations, il aurait été impossible d'atteindre le niveau de succès obtenu dans le cadre de ces recherches.

Réalisations de 1992 à 1997

La participation directe et indirecte des Premières nations au programme de la FMPA s'est traduite par les réalisations suivantes :

Établissement d'un partenariat et d'un forum propice au dialogue

L'établissement d'un forum propice au dialogue et au compromis entre des partenaires dont les relations antérieures n'avaient pas toujours été marquées par la collaboration est l'une des importantes réalisations de la FMPA. En fait, la FMPA a réussi à réunir à la même table des interlocuteurs dont les communications, dans le passé, s'étaient déroulées sous le signe de l'inimitié, de la méfiance et de l'acrimonie. En travaillant ensemble comme membres du conseil d'administration de la FMPA, les partenaires ont pris conscience de leur capacité et de leur volonté de prendre des décisions dans l'intérêt commun. La devise de la FMPA, « Ma Maw Wechehetowin », une expression crie qui signifie « collaboration/entraide » symbolise cette volonté.

Constitution d'une base de connaissances exhaustive

La FMPA a compris que l'établissement d'un régime de développement durable efficace exige la constitution d'une base de connaissances exhaustive ayant trait aux dimensions écologique, économique et sociale du développement durable. La pénurie d'information récente et l'existence de lacunes dans les connaissances relatives à ces trois dimensions ont poussé le conseil d'administration à mettre sur pied un programme de recherche en profondeur sur les aspects écologiques, économiques et sociaux. En fait, la base de connaissances issues de ce programme concernant « la forêt modèle, est la meilleure de toute la Saskatchewan pour ce qui est de l'inventaire et de la base de données » (SERM, 1997). Les résultats de recherche constituent l'assise d'un régime de développement durable.

Perception de l'initiative de la forêt modèle

Les Premières nations qui ont participé au programme de la FMPA avaient bien compris le mandat, l'objet, le but et le concept de la forêt modèle. Ils ne soupçonnaient aucunes intentions cachées et n'entretenaient ni scepticisme ni méfiance relativement à leur participation au programme. La transparence et l'ouverture des méthodes de fonctionnement et des principes opérationnels avaient contribué à éliminer la méfiance et l'appréhension qui avaient jadis marqué les relations entre les partenaires de cette initiative. Par conséquent, tous et chacun ont amorcé une collaboration sous le signe de la compréhension, de l'appréciation et du respect de leurs points de vue respectifs. En fait, le conseil d'administration n'a jamais dû recourir à un mécanisme de résolution de différend pour résoudre quelle que différend que ce soit entre les partenaires.

Solidarité des partenaires

Le forum que constitue la FMPA a entraîné le développement de relations solides entre les membres du partenariat. Les Premières nations ont reconnu le besoin d'une gestion rationnelle de la ressource forestière face à leurs besoins économiques. Par exemple, l'amélioration des rapports entre Weyerhaeuser Canada Ltd., la nation crie de Montreal Lake, le Grand Conseil de Prince Albert et la FSIN à titre de membres du conseil d'administration ont permis à cette Première nation d'obtenir de meilleurs contrats d'exploitation, de coupes de jardinage et de plantation auprès de Weyerhaeuser Canada Ltd. En outre, ce partenariat a contribué à la construction d'une scierie d'une valeur d'environ 22,5 millions de dollars dans le cadre d'une entreprise conjointe près de Prince

N.S. Aktanko (gauche) des Nanai de Russie, Gene Kimbley, président de ISPAA et Alphonse Bird du GCPA.

Albert, regroupant Weyerhaeuser Canada Ltd., les bandes Cries de la Première nation crie de Montreal Lake, la nation crie Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac la Ronge. Les bandes des Cries de la Première nation, crie de Montreal Lake et Weyerhaeuser Canada, Division Saskatchewan, ont formé une société indépendante, la Wapawekka Lumber Ltd. en vue de la construction et de l'exploitation d'une scierie à compter du début de 1999. On prévoit que la nouvelle scierie créera quelque 40 emplois directs dont une importante proportion seront occupés par des membres des Premières nations. On prévoit aussi que les activités d'exploitation forestière et de camionnage connexes entraîneront des emplois additionnels.

Le dialogue facilité par le partenariat a aussi amélioré les relations entre les Premières nations et l'industrie forestière en ce qui a trait à l'accès des Premières nations à la matière ligneuse. Les Premières nations et les entreprises du secteur privé ont accompli beaucoup de progrès dans la résolution du problème de l'épuisement de la ressource tout en améliorant les perspectives d'emploi dans l'industrie forestière. Par ailleurs, selon l'industrie, le nombre de contrats d'exploitation forestière passés avec les Premières nations est cinq fois plus important qu'auparavant et le volume de la récolte forestière est passé de 27 000 m^3 en 1992 à 144 000 m^3 en 1995.

Engagement en matière de développement durable

Les relations entre la nation crie de Montreal Lake et l'administration du parc national Prince Albert ont été marquées pendant longtemps par le mécontentement et la méfiance. La nation crie de Montreal Lake a toujours considéré le parc national Prince Albert comme faisant partie du territoire où ses membres exerçaient leurs pratiques traditionnelles et dont elles ont été évincées. Ce différend de longue date n'a toutefois pas empêché les deux parties de collaborer à la mise en œuvre du développement durable. Grâce au dialogue et à des compromis, ils ont posé des gestes symboliques témoignant de leur volonté d'amorcer un dialogue constructif au sujet de ce différend historique et de poursuivre leurs efforts en vue de la création d'emplois et de revenu pour les membres des Premières nations dans le parc national Prince Albert. Ces relations améliorées ont même mené à des discussions entre les partenaires en vue d'utiliser le personnage de Grey Owl aux fins de promotion du parc, consacrant ainsi l'utilisation traditionnelle historique du parc Prince Albert par les Premières nations.

Reconnaissance des valeurs des Premières nations

Les membres du partenariat reconnaissent que l'éventail des valeurs des Premières nations liées à la forêt et à son utilisation est probablement le plus important qui soit. Leur participation au programme de la FMPA découle en partie d'un sincère désir de préserver leurs valeurs traditionnelles et de maintenir leurs utilisations de la forêt par l'entremise de bonnes relations avec les membres du partenariat ainsi que de leur désir de protéger leurs droits inhérents d'accès à la ressource forestières, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci. De plus, les Premières nations aspirent à jouer un rôle plus important dans le cadre du processus décisionnel ayant trait à la forêt.

Liens internationaux entre les Premières nations

Grâce au PFMC, la nation crie de Montreal Lake la Première nation Lheidli T'enneh de Prince George ont pu élargir la sphère d'influence du concept des forêts modèles jusqu'en Russie. Ce réseautage a entraîné l'établissement d'un protocole de coopération économique, sociale et culturelle entre la nation crie de Montreal Lake, la Première nation Lheidli T'enneh de Colombie-Britannique et la Première nation Nanai de la Russie orientale.

Les autres réalisations suivantes de la FMPA durant la première phase du PFM méritent d'être soulignées :

Création d'emplois, formation et éducation pour les jeunes des Premières nations

- Formation SIG dans les collectivités des Premières nations
- Programme d'emplois d'été pour étudiants parrainé par le gouvernement du Canada
- Fouille archéologique

  La FMPA, le parc national Prince Albert et la nation crie de Montreal Lake ont participé à une fouille archéologique à Kapisiwin, au nord de Waskesiu, dans le parc national Prince Albert. Ce projet estival a fourni de l'emploi à six étudiants de la collectivité de Montreal Lake et a produit de l'information d'une grande valeur sur l'histoire des Premières nations dans la région.
- Élaboration de matériel didactique axé sur les Premières nations
- Visites d'écoles par les Premières nations
- Bande vidéo

  La FMPA a collaboré à la réalisation d'une bande vidéo intitulée « Rhythms of Nature » par la société King Motion Pictures et dont le récit a été confié à Gordon Tootoosis. Cette bande vidéo, diffusée à l'échelle du pays, traite des diverses régions écologiques en Amérique du Nord et des liens de leur population avec la terre.

Lacunes et possibilités

Des dix forêts modèles, c'est la FMPA qui s'est probablement assurée de la plus importante participation des Premières nations. La FMPA a considéré la première étape du PFMC comme une phase de développement. Mais comme c'est le cas dans toute initiative de ce genre, les résultats de la phase initiale témoignent néanmoins de lacunes et mettent en lumière des possibilités de participation accrue des Premières nations pouvant être abordées dans une étape subséquente. Pour la FMPA, la situation se résume comme suit :

Prolongement du programme de recherches socio-économiques

Comme la Première nation du Lac la Ronge participe désormais à la deuxième étape du PFMC, la FMPA est en mesure d'accroître la participation des Premières nations à son programme, notamment en ce qui a trait à son programme de recherches socio-économiques. La FMPA peut donc envisager d'englober la Première nation du Lac la Ronge dans ce programme, ce qui entraînerait une évaluation plus complète des préocupations et des perspectives des Premières nations sur le territoire de la forêt modèle.

Vulgarisation des résultats de recherche

Les Premières nations apprécieraient beaucoup la vulgarisation des résultats de recherche axées sur les trois dimensions du développement durable. Une telle initiative faciliterait l'harmonisation des connaissances écologiques traditionnelles avec les connaissances scientifiques modernes découlant de la recherche écologique, économique et sociale, et leur intégration dans le processus décisionnel. Par ailleurs, l'image publique du domaine de gestion des ressources forestières y gagnerait.

Mise au point de critères et d'indicateurs à l'échelon local

Durant la première phase de son programme, la FMPA a examiné les critères et les indicateurs de rendement en matière d'aménagement durable mis au point par le Conseil canadien des ministres des forêts et sélectionné un certain nombre d'indicateurs à l'échelle locale. En fait, plusieurs partenaires de la FMPA sont en train de mettre au point des critères et des indicateurs de rendement concernant l'aménagement durable des forêts au sein de leurs organisations respectives. La FMPA peut donc envisager de mettre au point, avec la pleine collaboration des Premières nations, des critères et des indicateurs de rendement à l'échelle locale qui reflètent les valeurs, les liens, les traditions, les perspectives et les attentes particulières des Premières nations. Qui plus est, il y a lieu d'harmoniser et d'intégrer les

divers critères et indicateurs formulés par les divers partenaires de la FMPA. Voilà donc une occasion pour cette dernière de mettre au point un régime fonctionnel pour l'application des critères et des indicateurs, et pour la surveillance et la documentation des progrès réalisés en matière de développement durable.

Surmonter les obstacles au développement

Les Premières nations cherchent à accroître leur récolte de bois et leurs participation dans le secteur de la transformation de produits forestiers à valeur ajoutée. À cette fin, elles doivent surmonter les problèmes suivants :

- accès limité à la matière ligneuse;
- formation et compétences inadéquates;
- accès restreint ou nul aux marchés des produits ligneux et non-ligneux à valeur ajoutée;
- accès limité à du capital;
- possibilités limitées d'entrepreneuriat pour les Autochtones.

Les partenaires de la FMPA ont donc l'occasion de collaborer à la mise en œuvre d'initiatives qui aideraient les Premières nations à surmonter ces obstacles. L'occasion est d'autant plus propice que l'Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones offre des ressources à cette fin. Les Premières nations devront toutefois participer à de telles initiatives et s'y engager résolument.

Stratégie de développement économique

En collaboration avec les collectivités des Premières nations, améliorer et mettre en œuvre des stratégies de développement économique conçues pour ces collectivités en mettant l'accent, notamment, sur leur participation accrue aux activités de valeur ajoutée ou aux activités traditionnelle liées à la forêt.

Participation accrue des jeunes des Premières nations

Participation accrue des jeunes des Premières nations à toutes les activités de la FMPA de façon à favoriser l'acquisition de connaissances, la formation et la poursuite de carrières en foresterie et en sciences naturelles et sociales en vue d'accroître la participation des collectivités des Premières nations au programme de la FMPA. Comme le développement durable englobe la productivité future de la ressource forestière, la participation accrue des jeunes Autochtones est indispensable.

Importance du programme de la FMPA

Démonstration auprès des Premières nations de l'importance de la FMPA pour les Premières nations en terme de :

- partage de connaissances et de résultats de recherche; partage de connaissances écologiques;
- planification de l'utilisation des terrains et gestion connexe;
- réseautage international;
- développement économique et social dans une perspective de développement durable.
- partage des connaissances

Faciliter le transfert de connaissances et de technologie aux Premières nations de manière à promouvoir la participation accrue de leurs collectivités en matière d'aménagement durable des forêts, et partage des connaissances et des compétences liées aux priorités de la FMPA, notamment des connaissances écologiques traditionnelles.

Lieux culturels et spirituels des Premières nations

Tenir compte des lieux auxquels les Premières nations accordent une valeur sociale, culturelle ou spirituelle dans la planification du développement durable.

Coûts sociaux de l'instabilité des collectivités

Une analyse des coûts sociaux découlant de l'instabilité des collectivités relativement à l'aménagement non durable de la ressource devrait être entreprise. Cette analyse devrait être étendue pour inclure l'élaboration d'un mécanisme favorisant l'équité en matière de répartition des bénéfices et des coûts liés à la mise en valeur des ressources.

Forêt modèle de Foothills

Cette forêt modèle s'étend sur environ 2,5 millions d'hectares au centre de la partie ouest de l'Alberta. Elle englobe le parc national de Jasper, le parc provincial William A. Switzer et le territoire prévu dans l'entente de gestion forestière de la société Weldwood of Canada (Division de Hinton), de même qu'un certain nombre d'unités de gestion provinciales. C'est la plus grande forêt modèle du réseau canadien. La FMFH a pour mission de mettre au point une approche en matière d'aménagement intégré et de durabilité de la ressource forestière axée sur la recherche et le transfert technologique dans le cadre d'un partenariat fondé sur la collaboration. Le programme de recherche de la FMFH concentre ses activités sur l'habitat faunique, les pratiques forestières, les bassins hydrographiques et l'habitat du poisson, l'utilisation de systèmes d'information géographique, les possibilités d'écotourisme et les préoccupations d'ordre social et économique. Par ailleurs, le programme de recherche vise à mettre au point des stratégies alternatives d'aménagement des forêts et des méthodes d'exploitation à l'intention des organisations de gestion et des entreprises privées.

Participation des Premières nations

Durant la première phase de ses opérations la FMFH n'avait pas de participant des Premières nations dans son programme et ses activités. Il n'y avait en effet aucun groupe ou collectivité des Premières nations qui puisse être identifié dans les limites de la forêt modèle et avec laquelle il aurait été possible d'entamer des négociations aux fins de participation. En prévision de la phase deux du PFMC, cependant, plusieurs organisations et collectivités des Premières nations poursuivent des initiatives indépendantes de la FMFH en vue de leur participation à son programme et à ses activités.

En fait, grâce aux efforts de M. Richard LaBoucane, de Weldwood of Canada, un certain nombre de tables de concertation ont été organisées à l'intention des Autochtones depuis le mois de janvier 1998. Cet exercice avait pour but d'améliorer l'interaction entre les peuples autochtones locaux et Weldwood of Canada Ltd. Ont participé à ces tables de concertation, les entreprises, groupes et collectivités suivantes, toutes liées aux Premières nations :

- Fox Creek Development Association Ltd. – un groupe d'entrepreneurs issus des Premières nations;
- Kayas/Hinton Metis;
- Hinton Friendship Centre;
- Marlboro Metis Local;
- Four Finds & Associates;
- Small Boy's Camp;
- la Première nation Alexis;
- la Première nation Nacowinewak.
- M. Richard LaBoucane, de l'Unité des affaires autochtones de Weldwood of Canada Ltd. a présidé aux discussions.

La FMFH a pour mission de mettre au point une approche en matière d'aménagement intégré et de durabilité de la ressource forestière axée sur la recherche et le transfert technologique dans le cadre d'un partenariat fondé sur la collaboration

On estime la population locale à quelque 10 000 habitants dont 1 400 sont d'origine autochtone, la majorité étant des Métis. Beaucoup de ces autochtones ne sont pas inscrits selon la *Loi sur les Indiens*. Les membres des groupes et des organisations susmentionnés, notamment la Première nation Nacowinewak, auraient manifesté beaucoup d'intérêt à se joindre à la FMFH. La Fox Creek Development Association avait été créée dans le cadre d'une initiative gouvernementale pour la création d'emplois et la formation. Il s'agit d'un groupe d'entrepreneurs autochtones indépendants qui dépendent de moins en moins du financement gouvernemental, puisque la principale source de revenu provient maintenant de travaux contractuels. Ce groupe désire participer aux activités de la forêt modèle. Lorsque ces groupes et organisations seront mieux organisés, il seront en mesure d'offrir leur participation à la FMFH à titre de partenaires.

29

Forêt modèle de McGregor

La forêt modèle de McGregor s'étend sur quelque 181 000 hectares, soit l'une des plus petites superficies de toutes les forêts modèles. Elle se situe au Nord-Est de Prince George, en Colombie-Britannique. Les collectivités environnantes y attachent beaucoup d'importance en vertu de ses caractéristiques écologiques, récréatives et culturelles, de son paysage attrayant, de la diversité de ses ressources et des produits et des services qui y sont liés. La direction de la forêt modèle est assurée par la McGregor Model Forest Association (FMMG), qui vise à promouvoir la connaissance accrue des valeurs écologiques, sociales et économiques de la forêt et à mettre au point un processus décisionnel qui favorisera le progrès sur la voie du développement durable.

Le programme de travail de la FMMG est centré sur les équipes de travail suivantes :

- soutien décisionnel
- analyse des tendances sociales et économiques
- processus écologiques
- pratiques forestières
- indicateurs de rendement et inventaire
- communications.

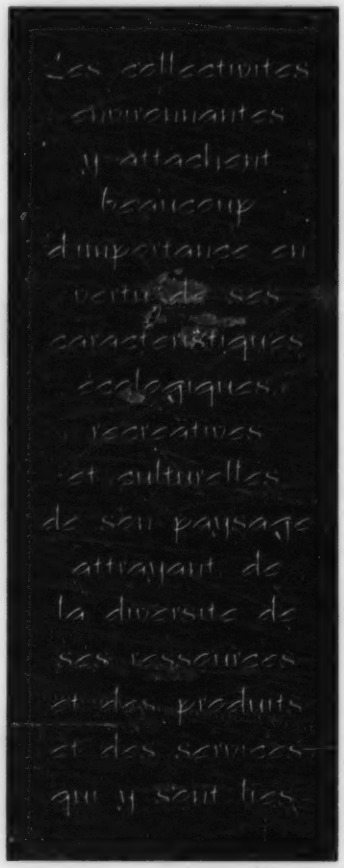

Participation des Premières nations

Les Premières nations viennent à peine de commencer à participer aux activités de la FMMG et les perspectives d'avenir sont encourageantes. La situation relative à cette forêt modèle contraste vivement avec celle de la forêt modèle de Long Beach où la participation des Premières nations à l'échelon local est très avancée, mais où l'on déplore une représentation inadéquate au conseil d'administration. La Première nation Lheidli T'enneh est devenue un partenaire de la FMMG en 1995 et le chef Barry Seymour siège au conseil. On a souligné que le chef antérieur de cette Première nation ne favorisait pas la participation à la FMMG. La participation des Premières nations au programme de la FMMG pourrait s'accroître par suite de l'établissement de partenariats avec le grand nombre d'organismes et d'entreprises qui constituent le Comité des partenariats de la FMMG. Cette participation pourrait aussi s'accroître avec de l'amélioration des perceptions et de la compréhension de certains groupes, comme le Conseil tribal Carrier Sekani, au sujet du but, des objectifs et du mandat du programme de la forêt modèle, et par suite d'une participation accrue des jeunes au programme.

Réalisations de 1992 à 1997

Du point de vue de la participation des Premières nations à la FMMG, les réalisations suivantes ont été enregistrées durant la première phase du PFMC :

Réseautage et coopération à l'échelle internationale

La FMMG et la FMPA et, dans une certaine mesure, la nation crie de Montreal Lake, ont conclu un accord de jumelage avec la forêt modèle Gassinski de la Russie orientale qui a entraîné des liens et des partenariats entre ces trois organisations. En outre, cet accord a donné naissance à un protocole économique et culturel tripartite qu'ont signé la Première nation Lheidli T'enneh de la Colombie-Britannique, la nation crie de Montreal Lake de Saskatchewan et la Première nation Nanai de la Russie orientale. Ce protocole prévoit la collaboration des trois Premières nations aux plans économique, culturel et social. Grâce à ce protocole, deux scieries ont été établies dans la forêt modèle de Gassinski.

Mise au point de critères et d'indicateurs

Les équipes de travail sur les processus écologiques et les pratiques forestières ont participé à un séminaire conjoint en 1996, lequel visait à mettre au point et à recommander des critères et des indicateurs de rendement en matière de développement durable à l'échelon local.

Lacunes et possibilités

L'examen des résultats obtenus durant la première phase des opérations a révélé des lacunes. Cet examen a aussi mis en lumière les possibilités suivantes pour ce qui est de la deuxième phase :

Validation des critères et des indicateurs (de rendement)

Les indicateurs de rendement susmentionnés n'ont pas encore été mis à l'essai. Ils n'ont fait l'objet d'aucune mesure, surveillance ou interprétation. Étant donné les liens qui existent entre les Premières nations, la terre et ses forêts et les valeurs et perspectives de ces nations par rapport à la forêt, il y aurait lieu de les consulter et de leur donner l'occasion de contribuer à la mise au point de critères et d'indicateurs appropriés à l'échelon local pour ce qui a trait aux dimensions écologique, économique et sociale du développement durable. Ces critères et indicateurs devraient refléter les valeurs, les intérêts, les perspectives et les aspirations des Premières nations. La FMMG et l'Institut forestier du Canada ont co-parrainé une conférence internationale sous le thème ***Approches globales en matière d'aménagement durable des forêts.*** Les discussions, qui se sont déroulées du 21 au 26 septembre 1997 à Prince George, ont porté sur la mise au point de critères et d'indicateurs et la certification relativement au développement durable.

Niveau de participation des Premières nations

Une des lacunes du programme de la FMMG est la faible participation des Premières nations à l'échelon local aux activités de la FMMG. Comme les Premières nations font partie intégrante du paysage forestier global, le développement durable suppose la reconnaissance de leurs intérêts et de leurs valeurs, de leur utilisation de la forêt, de leurs connaissances, de leurs perspectives et de leurs aspirations d'une part et de l'intégration de tout cela dans le programme et les activités de la forêt modèle. De plus, comme le développement durable suppose également la capacité de la forêt de satisfaire les besoins des générations futures, il y a donc lieu de promouvoir une plus grange participation des jeunes des Premières nations et des collectivités de ces dernières aux activités de la FMMG. Une telle participation faciliterait l'harmonisation des connaissances écologiques traditionnelles avec les connaissances scientifiques modernes. La combinaison de ces deux bases de connaissances favoriserait les activités d'aménagement forestier. Comme la participation des Premières nations au programme de la FMMG en est à ses débuts, particulièrement à l'échelon local, il y a donc plusieurs possibilités de les intéresser et d'élargir leur participation.

Participation des jeunes au programme de la FMMG

Étant donné l'orientation future du développement durable, il y a lieu de promouvoir la participation des jeunes des Premières nations au programme et aux projets de la forêt modèle. Leur participation aurait un effet d'entraînement sur la participation à l'échelon local et communautaire.

Programme de gestion de l'information

Grâce à l'Initiative stratégique pour la participation accrue des Premières nations, l'Association McMF et la Première nation Lheidli T'enneh peuvent collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets compatibles avec les perspectives, les besoins et les aspirations des Premières nations et de l'Association McMF. La Première nation Lheidli T'enneh, par exemple, n'arrive pas à satisfaire ses besoins d'information sur les plans de l'accès et de l'utilisation des ressources culturelles, archéologiques et naturelles (pêche, foresterie et exploitation minière). La FMMG peut donc envisager d'aider cette Première nation à se doter d'un système de gestion d'information plus puissant.

Aménagement du territoire

La nation Lheidli T'enneh participe à des négociations concernant sa revendication territoriale touchant 1,4 millions d'hectares de territoire s'étendant depuis Prince George jusqu'à la frontière de l'Alberta. Le chef Barry Seymour prévoit que cette négociation aboutira d'ici quatre ans. Le cas échéant, la nation Lheidli T'enneh aura besoin d'expertise technique et de compétences pour mettre au point un régime d'aménagement du territoire et pour élaborer un plan de gestion stratégique. Voilà une autre occasion pour la FMMG d'aider cette première nation tout en favorisant la participation des Premières nations à ses programmes.

Contexte socio-économique et stratégie de développement

À la lumière des disparités économiques et sociales qui caractérisent les collectivités des Premières nations et les autres collectivités dans la région, la FMMG peut envisager de parrainer et d'appuyer des initiatives visant à cerner l'ampleur de ces disparités et de mettre au point une stratégie de développement économique et social susceptibles d'améliorer les conditions socio-économiques des Premières nations.

Forêt modèle de Long Beach

La Long Beach Model Forest Society (LBMFS), la société mère de la forêt modèle de Long Beach (FMLB) a été constituée en vertu de la Society Act of British Columbia le 12 septembre 1994. Sont membres de la LBMFS les Premières nations Hesquiaht, Tla-o-qui-aht, Ahousaht, Ucluelet et Toquaht. Celles-ci sont représentées au conseil d'administration par le Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth. La forêt modèle s'étend sur 400 000 hectares. La LBMFS comprend aussi des représentants du district de Tofino, du district d'Ucluelet, du district régional d'Alberni-Clayoquot, d'International Forest Products Limited, de MacMillan Bloedel Ltd et du parc national Pacific Rim. Dans l'ensemble on peut dire que la FMLB comprend deux principaux groupes : les Premières nations qui représentent environ la moitié de la population sur le territoire et les non-Autochtones qui constituent l'autre moitié.

Avant le début des opérations de la première phase du PFMC, il a fallu régler un certain nombre de questions avant de pouvoir compter sur la participation des Premières nations au programme de la FMLB. D'abord, les Premières nations étaient préoccupées par les négociations concernant un Accord de mesures intérimaires signé le 19 mars 1994. Cet accord visait à protéger les intérêts des Premières nations dans les négociations relatives aux traités, entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Premières nations du Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth de la région centrale. Cet accord a été prolongé de trois ans le 29 avril 1996 en vue d'assurer la protection des intérêts des deux parties relativement à l'utilisation des terres et des ressources. L'accord prolongé prévoit la cogestion de l'utilisation des terres et des ressources dans la région de la baie de Clayoquot jusqu'à la conclusion des négociations relatives aux traités, et ce par l'entremise d'un conseil de gestion, le Central Regional Board regroupant des représentants des Premières nations de la région centrale et du gouvernement provincial. Deuxièmement, les Premières nations entretenaient des préoccupations au sujet de l'équité de leur représentation au conseil d'administration. Troisièmement, le conseil devait veiller à l'élaboration d'un modèle de participation reflétant les intérêts de tous les participants. Quatrièmement, il fallait relever le défi de l'organisation de la FMLB de manière à tenir compte des valeurs des Premières nations et des autres intervenants des secteurs public et privé. Enfin, il y avait la controverse publique au sujet des pratiques forestières dans la région de la baie de Clayoquot.

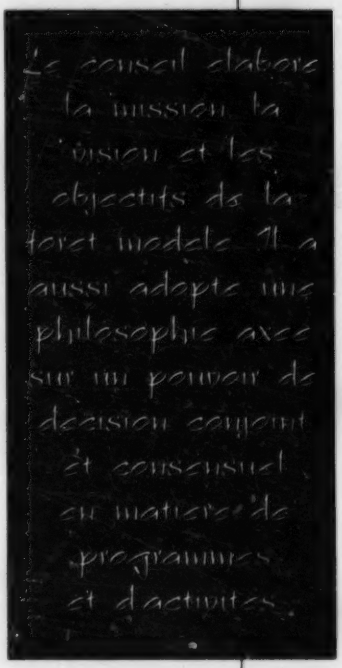

L'approche retenue pour régler un certain nombre de ces questions a entraîné la création d'un conseil d'administration de quatorze membres. Chaque groupe d'intérêt nomme un administrateur et un substitut pour représenter ses intérêts au conseil. Le conseil élabore la mission, la vision et les objectifs de la forêt modèle. Il a aussi adopté une philosophie axée sur un pouvoir de décision conjoint et consensuel en matière de programmes et d'activités. En vertu des statuts et des règlements de la LBMFS, le poste de directeur général est occupé par le chef des opérations de la LBMFS qui préside les réunions de cet organisme et de la FMLB.

La participation des Premières nations s'est concrétisée aux trois niveaux suivants :

1. Conseil d'administration

Chacune des Premières nations a signé les statuts et les règlements de la FMLB. La Première nation Tla-o-qui-aht a invité le conseil d'administration à tenir sa première réunion à Opitshat, le 5 octobre

1993 lors de laquelle ils signeraient les documents de constitution de la FMLB. Cette journée s'est révélé d'une importance capitale, car les premiers membres du conseil ont convenu qu'ils ne pouvaient pas aller de l'avant tant que les Premières nations n'étaient pas prêtes. La décision du conseil de reporter le début des opérations de la forêt modèle lui a valu le respect des Premières nations, car elle mettait en lumière la sensibilité du conseil à la situation des Premières nations qui étaient en train de mettre au point l'Accord de mesures intérimaires. La FMLB a été le premier organisme à reconnaître l'importance de la représentation d'un gouvernement des Premières nations aux instances administratives de la forêt modèle. Le conseil comporte un siège pour les Premières nations et le règles concernant le quorum précisent que les Premières nations et les autres gouvernements soient présents pour chaque décision du conseil. Sur la recommandation des Premières nations, on a ajouté un groupe des jeunes au conseil, lequel y représentera les besoins et les intérêts des générations futures.

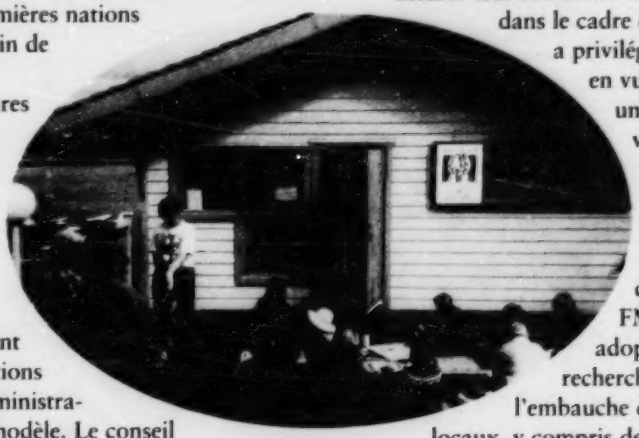

Centre d'interprétation de la forêt pluviale, à Tofino, forêt modèle de Long Beach.

2. Le personnel de la forêt modèle

Dès le début des opérations de la FMLB, les intervenants ont reconnu le besoin d'équilibrer la représentation des partenaires au sein du personnel administratif et de gestion. On a donc visé à harmoniser les coutumes gouvernementales traditionnelles avec le contrôle des ressources forestières par le secteur privé. À cette fin, le poste de directeur général a été modifié de manière à favoriser la gestion par équipe afin d'assurer la participation des Premières nations. Ainsi, la FMLB a engagé un coordinateur des Premières nations et un agent de liaison auprès de ces dernières.

3. Participation à l'échelon local/ communautaire

Les collectivités des Premières nations ont appuyé le programme et les activités de la FMLB et y ont participé tout au long de la première phase de ses opérations. Le conseil d'administration a fait tout son possible pour encourager la participation des Autochtones aux activités de la FMLB, pour assurer leur formation et les embaucher dans le cadre de ses projets. On a privilégié la formation en vue de constituer une banque de travailleurs qualifiés et de mieux sensibiliser les collectivités aux questions de gestion des ressources. La FMLB a aussi adopté un modèle de recherche qui prévoit l'embauche de travailleurs locaux, y compris des Autochtones, à tous les niveaux; qui respecte les connaissances écologiques traditionnelles (CET); et qui tient compte des perspectives des Premières nations sur les thèmes prioritaire de recherche. Cette approche a été retenue comme modèle pour assurer la participation des collectivités par les organismes de recherche provinciaux et de l'extérieur qui interviennent dans la région pour la première fois. La FMLB a aussi appuyé la réalisation d'inventaires des ressources des Premières nations, la surveillance et l'examen de projets, dont les suivants : ***Gestion d'un projet de la Première nation Hesquiaht dénommé Havre vivant Hesquiaht;*** projet d'inventaire halieutique de la Première nation Toquaht; inventaire et représentation cartographique des ressources patrimoniales des Premières nations Ahousaht, Tla-o-qui-aht, Toquaht et Ucluelet. De plus, au sein des collectivités des Premières nations, on travaille présentement à promouvoir l'acquisition de compétences en matière de SIG pour qu'elles puissent participer davantage

à la réalisation d'inventaires et à la surveillance et l'examen de programmes.

Les résultats d'un sondage d'opinion sur les activités de la FMLB en matière de développement durable ont révélé que les Premières nations et le gouvernement provincial ont été les principaux intervenants de la FMLB (Sinclair, J. et. al., 1998). L'influence des Premières nations s'explique par le fait qu'elles représentent environ 50 p. 100 de la population du territoire, qu'elles se font entendre et que leur statut et leur pouvoir est tel que le processus de négociation des traités pourrait entraîner une dévolution des pouvoirs sur le plan des compétences en matière de gestion du territoire. L'influence du gouvernement provincial tient au fait qu'il est responsable de la gestion du territoire et de son rôle en matière d'orientation et de mentor (Sinclair, J. *et. al.*, 1998).

Réalisations de 1994 à 1997

La participation directe et indirecte des Premières nations au programme de la première phase des opérations de la FMLB s'est traduite par plusieurs réalisations majeures. En fait, le conseil estime que plusieurs projets ont très bien réussi. Il s'agit, notamment, du Centre d'interprétation de la forêt pluviale, du projet de SIG et de cartographie et de certains projets de recherche axés sur les poissons, les amphibiens et les invertébrés dans les zones riveraines (Sinclair, J. *et. al.*, 1998). Une brève description de ces projets s'ensuit :

1997, étudiants des Premières nations travaillant avec la Société de la forêt modèle de Long Beach.

Centre d'interprétation de la forêt pluviale

La mise en place de ce centre d'interprétation a bénéficié d'une contribution non financière de la société MacMillan Bloedel qui a fourni un local pour l'aménagement permanent d'expositions, de matériel éducatif et la tenue d'activités d'interprétation, de conférences et d'ateliers connexes. Le centre d'interprétation est désormais utilisé comme un forum pour la tenue de réunions et d'ateliers organisés par les groupes communautaires, des organismes gouvernementaux et des particuliers. Son utilisation publique est axée exclusivement sur la durabilité des ressources et la formation afin de consacrer son caractère de centre éducatif. Le centre représente aussi la première réalisation visible de la FMLB. Il fait fonction d'interface entre la forêt modèle et les collectivités et rehausse la « personnalité publique » de la forêt modèle. Au cours des 17 mois de son exploitation, le centre a reçu plus de 23 000 visiteurs et offert des programmes éducatifs à plus de 2 000 étudiants. Le succès de ce programme s'explique par la contribution du centre d'interprétation sur les plans suivants : promotion de la forêt modèle, sensibilisation du public au sujet des questions liées à la forêt naturelle et aux questions forestières connexes, et diffusion d'information dans les collectivités environnantes grâce au réseautage avec les écoles, notamment en ce qui a trait aux programmes d'études en sciences (Sinclair, J. *et. al.*, 1998). Certains s'inquiètent, cependant, de l'appellation antérieure du centre, à savoir le Centre d'interprétation forestière de MacMillan Bloedel.

Projet SIG et de cartographie

La FMLB a connu beaucoup de succès auprès de la plupart des collectivités sur le plan de la promotion de la technologie de SIG et de formation connexe. Elle a contribué à l'installation de matériel et de logiciels de SIG et de gestion de données dans les collectivités des Premières nations

suivantes : Ucluelet, Toquaht, Ahouaht, Tla-o-qui-aht et Hesquiaht. Grâce au travail de haute qualité accompli dans le cadre de ce projet, les collectivités sont mieux équipées pour réaliser certains projets avec succès. La FMLB a aussi collaboré avec chaque collectivité à la préparation et à la mise en œuvre de programmes de formation à l'exploitation de ces systèmes, à la maintenance de bases de données, à l'analyse et à la présentation de données. Elle les a aussi appuyé sur le plan de la coordination de l'acquisition des données et de leur partage avec les bureaux SIG des collectivités et sur le plan de la promotion des capacités des systèmes SIG locaux en matière de gestion des données auprès des chercheurs et des consultants qui effectuent des inventaires dans la région. On utilise désormais les systèmes SIG locaux pour numériser les données sur les lieux culturels et historiques et sur les ressources recueillies par les collectivités à l'échelon local. Ils servent aussi à analyser les tendances de l'utilisation du territoire et à étudier les possibilités futures en ce domaine.

Blair Lucas, danseur traditionnel au camp de ressourcement de la nation Hesquiaht. (Photo : Norma Dryden)

Camps pour adolescents des Premières nations

Les camps de ressourcement pour les adolescents des collectivités autochtones sont des exemples de réussite parmi les initiatives entreprises par les Premières nations. Entreprise en 1994, cette initiative témoigne du souci des collectivités des Premières nations pour leurs jeunes. Elle s'inscrit dans le cadre du programme Rediscovery International fondé à Victoria, Colombie-Britannique, en 1986. Cette initiative a pour objet de permettre aux jeunes, notamment ceux des Premières nations, de redécouvrir les liens qui les unissent avec leur environnement naturel et leurs coutumes. Rediscovery International compte des succursales dans plusieurs pays. Pour la plupart, les directeurs du programme sont des Aînés qui enseignent aux jeunes des Premières nations les coutumes de sculpture et de tissage, tout en leur offrant une orientation culturelle et en répondant à leurs questions. Rediscovery International organise aussi des programmes de formation dans les domaines suivants à l'intention des chefs de camps : counseling, camping, canotage, gestion de camp et premiers soins. Les activités pour les jeunes favorisent le développement de la confiance en soi, de l'estime de soi, de l'expression personnelle, du sens de réussite et de souci pour les autres.

Grâce à l'appui financier et à la participation du personnel de la FMLB dans le cadre d'un programme à forte orientation scientifique, les initiatives de ressourcement réalisées sur le territoire de la forêt modèle avec l'appui de la LBMFS ont connu beaucoup de succès. En août 1994, par exemple, plus de soixante jeunes ont participé au premier camp de ressourcement de la Première nation Hesquiaht. En 1995, trois autres camps ont attiré des jeunes de quelque 75 Premières nations et environ 100 adolescents ont participé aux cérémonies de clôture.

La FMLB, en collaboration avec le conseil tribal Nuu-chah-nulth, a organisé quatre camps scientifiques pour adolescents. En tout, 80 jeunes ont reçu une formation sur l'importance de la science, axée sur l'acquisition de connaissances et la compréhension de la dynamique des milieux forestiers et marins, dans leur vie. Le programme a insisté sur la validité des connaissances traditionnelles et scientifiques. Des Aînés et des scientifiques ont participé à plusieurs activités et les jeunes ont été encouragés à envisager une carrière scientifique. Comme suivi à cette initiative, certains membres du personnel de la FMLB

collaborent avec des éducateurs de la nation Nuu-Chah-Nulth à l'élaboration d'un programme d'études en science.

Projets de mise en valeur du saumon et de réhabilitation de l'habitat du poisson

La FMLB a prêté main forte à la réalisation de plusieurs projets de réhabilitation comportant les activités suivantes : réhabilitation de cours d'eau, surveillance et dénombrement des poissons, formation et mise en valeur du saumon. Pour les collectivités, la valeur de ces projets tient au fait qu'ils ont contribué au renouvellement des stocks, à surveiller les bassins hydrographiques et à mieux comprendre l'interaction entre les habitats terrestre et aquatique. Dans le cadre de ces initiatives, la FMLB a fourni une aide financière à la Thornton Creek Enhancement Society, au Kennedy Watershed Restoration Project, à la Tofino Salmon Enhancement Society, aux Premières nations Ahousaht, Tla-o-qui-aht et Hesquiaht, et au Nuu-Chah-Nulth Tribal Council Fisheries Program. Le succès de ces programmes tient à la fois à l'information qu'ils ont permis de recueillir et à leur coté pratique.

Programmes de participation des adolescents et des étudiants des Premières nations

Le succès de la participation des jeunes Autochtones à la plupart de ses activités compte parmi l'une des réalisations marquantes de la FMLB. Les jeunes sont représentés au conseil d'administration où ils jouissent du même pouvoir de décision que les autres administrateurs. Certains ont noté que « L'aile des jeunes de la FMLB est unique parmi les forêts modèles du Canada. Elle représente un échantillon représentatif des groupes d'âge, des groupes sociaux et des croyances. Les jeunes témoignent de leur préoccupation face à l'avenir et leurs habiletés en matière de communication et de relations humaines, ainsi que leurs habiletés techniques, surtout en informatique, contribuent largement au fonctionnement de la forêt modèle. » (Gardner Pinfold, 1996)[11].

Possibilités de communication entre les différents groupes culturels

La forêt modèle a créé un forum où les gens de collectivités, de cultures, de valeurs, d'intérêts, de perspectives, d'aspirations et de secteurs différents peuvent communiquer sur une vaste gamme de questions reliées à la durabilité des ressources dans les régions. Elle a, par conséquent, constitué un forum qui a facilité la communication entre les différents secteurs de l'industrie grâce au dialogue entre les membres du Conseil d'administration, aux partenariats soutenus par la forêt modèle et aux projets spécifiques entrepris par la forêt modèle.

Le projet de sculpture de canot de la nation Tla-o-qui-aht favorise l'expertise traditionnelle.

Participation des collectivités aux projets de formation et de création d'emplois

Ces projets contribuent à la constitution d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée à l'échelon local et contribue à la compréhension des enjeux en matière d'aménagement forestier.

Intégration des valeurs et intérêts des Premières nations

Les programmes de foresterie de la FMLB visent à intégrer les valeurs et intérêts des Premières nations dans le processus décisionnel en matière d'aménagement forestier et à tenir compte de leurs utilisations de la forêt et des avantages qui en découlent. L'orientation biculturelle de ces programmes vise à établir et à renforcer les rapports entre les Premières nations et les autres intervenants dans la région de la forêt modèle.

En outre, il convient de signaler le rayonnement important de la FMLB à l'échelle mondiale. Il faut noter par ailleurs, le renouvellement de l'intérêt des jeunes des Premières

11 *Op. Cit.*, p. 75.

nations pour leur héritage culturel (Gardner Pinfold, 1996)[12].

Site Web

Une page Web primée a été développée pour la forêt modèle par le directeur de la jeunesse de la FMLB, Rob Healy, et le stagiaire en SIG Jason Valentine, des Premières nations. Les deux ont étudié dans la région de la FMLB. Grâce à cette page Web, la FMLB a réussi à atteindre un vaste auditoire et à communiquer ses objectifs et ses réalisations à l'échelon local, national et international. La page Web et son serveur ont été les premiers à être mis en place sur la côte Ouest de l'île de Vancouver et ils ont permis à la forêt modèle de fournir sur l'Internet des informations aux membres et aux affiliés de la Société. Il va sans dire que ceci améliore la communication entre les partenaires, les collectivités et la forêt modèle. La page Web de la FMLB reçoit en moyenne 500 visites par mois.

La FMLB et le Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth ont organisé des camps scientifiques pour 80 étudiants de la région.

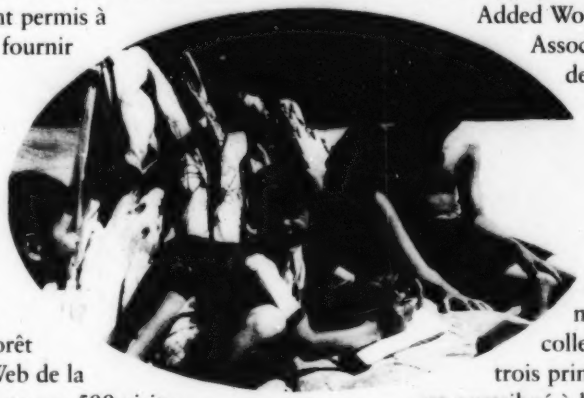

Travaux de recherche

En 1995, le *Scientific Panel Report on Sustainable Forest Practices* avait recommandé l'acquisition de données de référence sur la diversité biologique des bassins hydrographiques de la baie de Clayoquot avant la prise de décisions concernant l'utilisation du territoire. Durant la première phase des opérations de la forêt modèle, un sondage sur l'évaluation des besoins en matière de données écologiques mettait en lumière de sérieuses lacunes sur le plan de la compréhension de la diversité biologique naturelle, des processus écologiques et de la dynamique des écosystèmes. Le rapport recommandait que la FMLB collabore à l'établissement d'inventaires complets et à l'étude d'espèces clés pouvant servir de bio-indicateurs. La FMLB a appuyé plusieurs projets d'inventaire réalisés par des collectivités, notamment le projet de la biosphère de Clayoquot, le havre vivant Hesquiaht, la réhabilitation du ruisseau Thornton, la description des bassins fluviaux et le projet de gestion des oursins de la Première nation Hesquiaht. La FMLB a aussi contribué au développement de compétences en matière de systèmes SIG au niveau communautaire.

Transformation et produits à valeur ajoutée

Durant la première phase de ses opérations, la FMLB a appuyé la West Coast Value-Added Wood Inventory Association dans ses efforts de cerner et d'élargir les possibilités de transformation et de fabrication de produits à valeur ajoutée dans les collectivités sur le territoire de la forêt modèle. Selon les collectivités elles-mêmes, trois principaux éléments ont contribué à l'établissement de cette association. Il s'agit de la Stratégie de développement durable à valeur ajoutée (Greer), de la Stratégie de fabrication de produits à valeur ajoutée (Banke) et de l'importance accordée à la transformation à valeur ajoutée et la fabrication de produits à valeur ajoutée par la FMLB.

Initiatives communautaires axées sur les produits non ligneux

Il existe de nombreuses valeurs et utilisations de la forêts non liées à la production du bois. Signalons, entre autres, l'écotourisme, l'habitat du poisson, la qualité de l'air, l'eau propre, le tourisme, la cueillette, la récréation et ainsi de suite. Durant la première phase de ses opérations, la FMLB a fourni une aide financière pour la réalisation d'un certain nombre de projets communautaires cherchant à tirer

12 Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd., ***Final Report of the National Advisory Committee of the Evaluation of the Model Forest Program.*** Ressources naturelles Canada, Ottawa, 1996.

profit des valeurs et des utilisations non ligneuses de la forêt, à savoir le projet de sculpture de canot de la Première nation Tla-o-qui-aht, le sentier patrimonial et d'écotourisme Wildside, le programme d'initiation à la nature sauvage pour les femmes, le projet de mise en valeur de l'écorce du cèdre de la Première nation Hesquiaht, et la West Coast Sustainability Association. Des recherches sur la situation économique sur le territoire de la FMLB a mis en lumière le besoin de réduire la dépendance envers les ressources ligneuses sans pour autant surdévelopper l'écotourisme.

Communications

Les communications ont été au coeur de tous les programmes de la première phase du programme de la FMLB. Celle-ci a accueilli plusieurs groupes nationaux et internationaux, y compris des groupes de la Finlande, de la Norvège, des Indes, de la Thaïlande et de l'Indonésie. En outre, elle a maintenu des rapports avec les forêts modèles connues sous le nom d'aires de gestion adaptative de l'environnement dans le Nord-Ouest des États-Unis, de sites de forêts modèles du Mexique et de forêts modèles éventuelles au Japon.

Lacunes et possibilités

L'examen des activités de la première phase du PFMC a mis en lumière certaines lacunes qui devrait être corrigées durant la deuxième phase du programme. Celles-ci s'inscrivent dans les domaines suivants :

Programmes

Bien que les opérations de la FMLB n'aient pas commencé avant l'exercice 1994-1995, ses travaux de recherche sur la dimension écologique du développement durable constituent une assise solide pour la mise au point d'un régime de développement durable qui réponde aux besoins de la région. La FMLB est désormais en mesure d'entreprendre des initiatives complémentaires et parallèles axées sur les besoins économiques et sociaux de la région, de manière à compléter la base de connaissances écologiques existante. La recherche sur ***L'évaluation des besoins économiques et les incidences socio-économiques sur les petites collectivités découlant de la transition vers le développement durable*** est un bon exemple du type de recherche qui s'impose dans les domaines économique et social, d'autant plus que le chômage est une source de préoccupation, surtout chez les Premières nations.

Perfectionnement des critères et des indicateurs de rendement

Une occasion se présente pour la FMLB de poursuivre l'identification et le développement de critères et indicateur de rendement des progrès envers le développement durable. En raison des liens particuliers qu'ils entretiennent avec la terre, de leurs perspectives et de leurs valeurs face à la forêt, il y a lieu d'obtenir l'opinion des Premières nations concernant la validité de ces critères et indicateurs.

Travis Thomas à côté d'un arbre issu du génie génétique dans la vallée de la rivière Atleo.

Initiatives nouvelles

Il y aurait donc lieu d'appuyer les initiatives des Premières nations visant à dresser l'inventaire et à surveiller les ressources forestières auxquelles elles attachent de l'importance; à analyser la situation et à mettre au point des critères et des indicateurs de rendement à l'échelon local en matière de développement durable significatifs pour les Premières nations. La FMLB peut également parrainer et appuyer d'autres initiatives nouvelles :

- mise en œuvre d'un processus d'examen et d'analyse des constatations découlant des projets de recherche et d'autres initiatives afin d'en promouvoir et d'en faciliter la mise en œuvre et l'adoption;
- mise en place d'un cadre pour harmoniser les connaissances écologiques traditionnelles et les connaissances scientifiques modernes;
- documentation des connaissances écologiques traditionnelles des Autochtones sur les espèces animales et végétales présentes sur le territoire de la forêt modèle;

- identification de ressources ligneuses et non ligneuses favorisant la diversification de l'industrie sur le territoire de la forêt modèle et offrant un potentiel de transformation et de fabrication à valeur ajoutée;
- élaboration d'un profil socio-économique des collectivités des Premières nations sur le territoire de la forêt modèle;
- élaboration d'une stratégie socio-économique pour les Premières nations;
- identification des possibilités d'emploi pour les Autochtones au terme de programmes de formation.

Questions résiduelles

Nonobstant ce qui précède, certaines questions résiduelles indépendantes du programme de la FMLB continuent de préoccuper les Premières nations et les autres intervenants.

Structure du conseil d'administration et pouvoir décisionnel

Les Premières nations et d'autres intervenants s'inquiètent toujours au sujet de la représentativité et de la structure du conseil d'administration d'une part, ainsi que de sa neutralité et de son obligation de rendre compte d'autre part. Il n'y a qu'un siège au conseil pour représenter les intérêts des cinq Premières nations, tandis que les deux collectivités non autochtones de Tofino et d'Ucluelet disposent d'un siège. La question de représentativité et d'équité du conseil est donc posée. En plus, à l'occasion de l'assemblée générale du 16 juin 1997, les Premières nations ont soulevé les deux questions suivantes par l'entremise de leurs représentants, à savoir :

- la question de justice et d'équité;
- l'imputabilité des administrateurs sur une base individuelle.

Il y a donc possibilité d'améliorer le climat au conseil d'administration et d'accroître la représentativité des Premières nations au sein du partenariat de la FMLB. À cette fin, il y aurait lieu de réexaminer la structure et la représentativité du conseil. Pour ce faire, on pourrait réexaminer les questions suivantes: justice et équité, obligation de rendre compte des directeurs de secteur et représentation et structure du Conseil.

Les questions soulevées à l'occasion de la préparation du présent rapport découlent de la divergence du conseil par rapport à ses buts originaux et du manque d'orientation précise du conseil. Ce dernier est donc perçu comme étant réactif plutôt que progressif. Le conseil doit donc relever un défi pour améliorer son image publique. Certains partenaires et membres du conseil déplorent cette situation, car ils souhaitent pouvoir canaliser leurs efforts selon une orientation plus précise. En se dotant d'un plan stratégique comportant des buts précis, le conseil devrait pouvoir relever les nouveaux défis et tirer profit des possibilités décrites ci-dessus.

Résumé et conclusions

La première phase du Programme de forêts modèles du Canada a privilégié la démonstration et la mise en œuvre accélérée de pratiques d'aménagement forestier intégré dans une perspective de développement durable. Le programme visait aussi à montrer qu'il est possible d'établir des partenariats reflétant une diversité de valeurs, d'intérêts et de perspectives et de recueillir un consensus sur les buts, les objectifs et la vision touchant l'avenir des forêts. Le PFMC a reconnu dès le début que les Premières nations et les collectivités autochtones font partie intégrante du paysage forestier. Ces nations et ces collectivités ont donc tout intérêt à participer au processus décisionnel concernant l'aménagement de la ressource forestière sur les territoires des forêts modèles qu'elles utilisent à des fins traditionnelles. Par ailleurs, on visait aussi l'harmonisation des connaissances écologiques traditionnelles des Premières nations avec les bases de connaissances mises au point par les forêts modèles. Comme le concept du développement durable englobe non seulement une dimension écologique, mais aussi des dimensions économique et sociale, il y avait lieu de prévoir des recherches sur des questions économiques et sociales d'actualité pour les populations concernées, de manière à tenir compte des valeurs et des utilisations de la forêt, tout comme des avantages qu'elles procurent, dans une perspective globale de développement durable.

Ainsi, la participation des Premières nations et des collectivités autochtones au Programme de forêts modèles du Canada est désormais un important élément de la mise en œuvre de ce programme. Le tableau 1 résume le niveau de participation des Premières nations aux activités de la première phase du PFMC. L'une des constatations les plus intéressantes sur le programme est la diversité des visions, des missions et des priorités reflétant divers contextes et perspectives régionales. Dans certains cas, la participation des Premières nations et des collectivités autochtones au PFMC ne laissait absolument rien à désirer (Prince Albert, Est de l'Ontario et Long Beach). Dans d'autres case, par contre, elle a été nulle (Ouest de Terre-Neuve, Fundy et Bas-Saint-Laurent). On s'attend, toutefois, à la participation des Premières nations, aux forêts modèles du lac Abitibi et de Foothills, durant la deuxième phase du PFMC. Et, il y a lieu de signaler, la création d'une nouvelle forêt modèle administrée par les Premières nations, à savoir la forêt modèle crie de Waswanipi, située dans le Nord du Québec.

L'une des constatations les plus intéressantes sur le programme est la diversité des visions, des missions et des priorités reflétant divers contextes et perspectives régionales

Les différences relativement au degré de participation des Premières nations et des collectivités autochtones au Programme de forêts modèles du Canada témoignent de différences sur les plans de la propension aux compromis, des attitudes, de l'appréhension et des relations antérieures de ces nations avec les gouvernements et les entreprises du secteur privé; de leur compréhension du mandat et des buts du PFMC; et de l'importance de la perception qu'ils ont, que la forêt modèle se concentre sur leurs intérêts, leurs valeurs, leurs situations et leurs projections des bénéfices de leur participation. Sans aucun doute les variations au plan de la participation reflètent également les différences dans la perception de ce qui constitue un partenariat valable, du développement durable et des mécanismes

permettant de rendre compte et de parvenir à l'équité dans la représentation au Conseil d'administration de la forêt modèle et aux comités consultatifs. Enfin, la qualité des explications du concept du développement durable et de ses avantages et la compréhension des Premières nations et des collectivités autochtones à ce sujet ont aussi influencé sur le degré de leur participation au PFMC.

Certains groupes des Premières nations semblent avoir vu dans le concept des forêts modèles un moyen de pression politique. D'autres ont cru qu'il s'agissait avant tout d'établir des partenariats plutôt qu'une initiative pour améliorer la situation économique et sociale des collectivités concernées. Mais l'une des dimensions clés du PFMC visait à promouvoir le changement dans le cadre de partenariats dont le fonctionnement serait fondé sur le compromis et la compréhension des perspectives de divers intervenants n'ayant jamais collaboré à un projet commun par le passé. Le sentiment de frustration ressenti par certains groupes tient en partie à un manque de compréhension des incidences du PFMC sur l'amélioration des conditions socio-économiques des Premières nations. Ces personnes croyaient que le PFMC ne changerait rien au régime de gestion des ressources naturelles et que les partenariats préconisés n'avaient d'autre but que de faciliter l'accès des entreprises du secteur privé à de nouveaux territoires d'exploitation forestière. Certains de ces groupes ne semblent pas disposés à faire la paix et à participer aux activités des forêts modèles et aux partenariats animés d'un certain optimisme d'amélioration des conditions socio-économiques des Premières nations et des collectivités autochtones. En fait, les Premières nations ont toutes entretenu des réserves au sujet du PFMC sauf, peut-être, dans le cas de trois forêts modèles. Ces réserves s'expliquent en partie du fait qu'elles n'ont jamais été consultées dans le cadre du processus décisionnel lié aux ressources naturelles. La participation accrue des Premières nations, au PFMC, particulièrement là où leur participation a été nulle jusqu'à présent, constitue donc l'un des principaux défis à relever durant la deuxième phase du programme. L'Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones représente un mécanisme des plus utiles à cette fin. Et comme le développement durable oblige à réfléchir à l'avenir, il faut reconnaître l'existence de possibilités d'accroître la participation des jeunes et des étudiants des Premières nations au PFMC.

Durant sa première phase, et ce malgré les craintes et les doutes de certains groupes de personnes, le Programme de forêts modèles du Canada a néanmoins suscité la participation des Premières nations et de groupes autochtones aux activités de sept des dix forêts modèles du réseau canadien. Ce succès découle de plusieurs facteurs : évolution de l'orientation des politiques forestières; reconnaissance accrue des droits des Premières nations et des droits issus des traités; reconnaissance du besoin d'équité sur le plan des avantages découlant de l'aménagement forestier; reconnaissance des valeurs, perspectives, connaissances et aspirations des Premières nations; et reconnaissance de leur droit de participer à la prise de décisions en matière de gestion des ressources. La participation des Premières nations tient aussi à la reconnaissance, au sein de certains groupes, que l'inaction n'était pas une option valable. L'information déjà présentée dans le présent rapport témoigne de progrès et de réalisations substantiels. Et comme il fallait s'y attendre, en raison de la portée du PFMC, certaines lacunes ont été observées sur le plan de la participation des Premières nations et d'autres groupes autochtones, mais celles-ci prennent automatiquement l'allure de possibilités de progrès et de réalisations éventuelles dans le cadre de la deuxième phase du programme. Celles-ci pourraient se concrétiser grâce au financement prévu dans le cadre de l'Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones et des accords de contribution du Service canadien des forêts d'une part,

et grâce à l'aide financière des partenaires des forêts modèles et de l'engagement des Premières nations et autres organismes gouvernementaux à fournir certains appuis non financiers.

À la lumière de l'expérience acquise durant la première phase du PFMC, la possibilité d'accroître la participation des Premières nations et d'autres groupes autochtones aux activités du programme partout au pays est incontestable. Toutefois, la poursuite de cet objectif serait grandement facilitée si on tenait compte des considérations suivantes relativement aux rapports avec les Premières nations et groupes autochtones. La participation des Premières nations ne compromet d'aucune façon leurs revendications territoriales, comme le précise l'accord sur les contributions aux forêts modèles; la participation accrue des Premières nations et autres groupes autochtones doit être fondée sur le respect mutuel des partenaires, la dignité, l'ouverture et la transparence des opérations des forêts modèles.

Il faut aussi reconnaître que le temps, la patience et la persévérance sont des dimensions critiques du processus. Il faudra faire la démonstration des retombées concrètes de la participation des Premières nations; reconnaître les revendications territoriales, les droits issus des traités des Premières nations et des autres groupes autochtones découlant de leur place dans le paysage forestier global. Le processus décisionnel devra refléter l'intégration des connaissances traditionnelles des Premières nations, leurs perspectives, leurs valeurs et leurs aspirations, et il est primordial d'adopter une approche en matière de négociations fondée sur la coopération.

Le présent examen a fait ressortir un certain nombre d'autres questions pertinentes ne s'inscrivant pas toutefois dans le cadre du Programme de forêts modèles du Canada. Signalons, entre autres :

- le règlement des revendications territoriales des Premières nations en suspens;
- la cogestion de la ressource forestières sur les territoires où les Premières nations pratiquent leurs activités traditionnelles;
- les droits des Autochtones et l'application de politiques forestières sur le terrain;
- l'attribution de responsabilité en matière d'aménagement de la ressource forestière; et
- le rôle d'autres ministères et organismes gouvernementaux vis-à-vis les initiatives forestières prévues dans le cadre du Programme de forêts modèles du Canada.

TABLEAU 1
PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS AUX PROGRAMMES DES DIX FORÊTS MODÈLES
PREMIÈRE PHASE DU PROGRAMME DE FORÊTS MODÈLES DU CANADA, 1992-1997[1]

Nature de la participation / Forêt modèle	À titre de partenaires et d'intervenants	Représentation au conseil d'administration	Participation aux comités consultatifs techniques et autres comités consultatifs	Pourcentage du budget de la première phase affecté aux projets des Premières nations	Établissement de bonnes relations de travail et d'un forum favorisant le dialogue avec les Premières nations	Engagement à la mise en œuvre du développement durable	Reconnaissance des valeurs des Premières nations et de leurs pratiques traditionnelles
Ouest de Terre-Neuve	■	■	■	■	■	✔	■
Fundy	■	■	■	■	■	✔	■
Bas-Saint-Laurent	■	■	■	■	■	✔	■
Est de l'Ontario	✔	✔	✔	–	✔	✔	✔
Lac Abitibi	✔	✔	✔	–	✔	✔	✔
Manitoba	■	■	■	–	■	✔	✔
Prince Albert	✔	✔	✔	13 %	✔	✔	✔
Foothills	■	■	■	■	■	✔	■
McGregor	✔	✔	■	–	–	✔	✔
Long Beach	✔	✔	✔	20 %	✔	✔	✔

Légende : ✔ = oui; ■ = non; [–] = données non disponibles au moment de la rédaction

[1] Le présent tableau résume le degré de participation des Premières nations au Programme de forêts modèles du Canada. Il présente un aperçu global de leur participation décrite en détails dans le texte du rapport. En outre, les données du tableau reflètent et présentent un survol des sujets présentés dans la portion descriptive du rapport pour référence rapide.

Bibliographie

1. Banke, Ursula, ***Value-Added Sustainable Development Strategy,*** Forêt modèle de Long Beach, Ucluelet, 1996.

2. David T. Brand, O Thomas Bouman, Luc Bouthillier, Winifred Kessler and Louis Lapierre, ***The model forest concept: a model for future forest management?*** Conseil national de recherche du Canada, NRC Environmental Reviews, Vol. 4, No. 1, 1996.

3. Forêt modèle de l'Est de l'Ontario, ***Annual Report, May 3, 1997,*** Forêt modèle de l'Est de l'Ontario, Kemptville, 1997.

4. Forêt modèle de l'Est de l'Ontario, Russ Kohoko & Gerry Beniot,"A forest for seven generations," ***Birch Bark and its uses within the Community of the Algonquins of Golden Lake First Nation,*** Rapport d'information No. 30, Forêt modèle de l'Est de l'Ontario, Kemptville, 1995.

5. Forêt modèle de Foothills, ***Foothills Model Forest Phase II Proposal,*** Forêt modèle de Foothills, Hinton, 1997.

6. Forêts Canada, ***Programme de forêts modèles du Canada : une initiative pour le développement durable,*** Forêts Canada, Institut forestier national de Petawawa, Chalk River, 1992.

7. Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd., sous la direction de : Direction de la vérification et de l'évaluation, Ressources naturelles Canada, ***Évaluation du programme canadien de forêts modèles PE 223/1996,*** Ressources naturelles Canada, Ottawa, 1996.

8. Greer, Patti, ***Value-Added Manufacturing in the LBMF Area,*** Forêt modèle de Long Beach, Ucluelet, 1995.

9. Lheit-Lit'en Nation, ***1996 Annual Report, Lheit-Lit'en Nation,*** Prince George, 1996.

10. Forêt modèle de Long Beach, ***Long Beach Model Forest Revised Phase II Proposal,*** Forêt modèle de Long Beach, 1997.

11. Forêt modèle de Long Beach, ***Summary of Projects 1995-1996,*** Forêt modèle de Long Beach, Ucluelet, [sans date].

12. Ma-Mook Development Corporation & MacMillan Bloedel, ***Working to Advance Our Economic Interests,*** Ma-Mook Development Corporation, Port Alberni, 1997.

13. Forêt modèle du Manitoba, ***Manitoba Model Forest Inc. Phase II 1997-2002,*** Proposition révisée – 1er novembre 1997, Forêt modèle du Manitoba, 1997.

14. Table ronde sur l'environnement et l'économie du Manitoba, ***Sustainable development – Forests, Development in Harmony with our Environment,*** Winnipeg, 1991.

15. Forêt modèle de McGregor, ***McGregor Model Forest Inc. Phase II Proposal,*** Forêt modèle de McGregor, Prince George, 1997.

16. Conseil de bande mohawk d'Akwesasne, Département de l'environnement, Katsitsionni Fox and Margaret George, Rapport sur la médecine traditionnelle, Conseil de bande mohawk d'Akwesasne en coopération avec la Forêt modèle de l'Est de l'Ontario, (sans date).

17. Association nationale de foresterie autochtone, ***Aboriginal Forest-Based Ecological Knowledge in Canada,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1996.

18. Association nationale de foresterie autochtone, ***Aboriginal Forestry: Lessons in the Making,*** Actes de conférence choisis de l'Association nationale de foresterie autochtone, octobre, Ottawa, 1995.

19. Association nationale de foresterie autochtone, ***Aboriginal Forestry Training and Employment Review,*** Rapport final de la phase I, Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1993.

20. Association nationale de foresterie autochtone, ***Forest Lands and Resources for Aboriginal People:*** Une intervention soumise par la Commission royale sur les autochtones par l'Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, août, 1993.

21. Association nationale de foresterie autochtone, ***Summary Report of First Nations Workshops on Forest Management Programming,*** Ottawa, oct.-nov. 1994.

22. Association nationale de foresterie autochtone, ***Aboriginal Forestry – Significant Developments and Events,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1996.

23. Association nationale de foresterie autochtone, ***Aboriginal Participation in Canada's Model Forest Program,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1996.

24. Association nationale de foresterie autochtone, ***Aboriginal Participation in Forest Management: Not Just Another Stakeholder,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1995.

25. Association nationale de foresterie autochtone, ***Aboriginal Forestry Education & Training 1996-97,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1997.

26. Association nationale de foresterie autochtone, ***An Assessment of the Potential for Aboriginal Business Development in the Ontario Forest Sector,*** Ottawa, 1995.

27. Association nationale de foresterie autochtone, ***Aboriginal Forest Land Management Guidelines – A Community Approach,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1995.

28. Association nationale de foresterie autochtone, ***Presentation on Co-Management to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development,*** [imprimé de Hansard, No. 30, jeudi, 8 décembre, 1994, Compte-rendu du Comité aviseur], Ottawa, 1994.

29. Association nationale de foresterie autochtone, ***Value Added Forestry and Aboriginal Communities: The Perfect Fit,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1997.

30. Association nationale de foresterie autochtone, ***An Aboriginal Criterion for Sustainable Forest Management,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1995.

31. Association nationale de foresterie autochtone, ***An Aboriginal Forest Strategy,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1992.

32. Association nationale de foresterie autochtone, ***Assessment of the Need for Aboriginal Compliance with Sustainable Forest Management and Forest Product Certification Systems,*** Association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, 1996.

33. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, ***Le Programme de forêts modèles du Canada – Directives pour la préparation des propositions pour la phase II,*** 1996.

34. Ressources naturelles Canada, ***Programme de forêts modèles, Revue de l'année 1992-1993,*** Programme de forêts modèles, Ministère des Approvisionnements et Services, Hull, 1993.

35. Ressources naturelles Canada, ***Réseau de forêts modèles, Revue de l'année, 1994-1995,*** Ressources naturelles Canada, Ottawa, 1996.

36. Forêt modèle de Prince Albert, ***Prince Albert Model Forest Phase II: 1997-2002,*** Forêt modèle de Prince Albert, Prince Albert, 1997.

37. Sinclair, John, Ph.D., Smith, Doreen L., Ph.D., and Bidinosti, Angela, MNRM, ***Results of the survey of views on Long Beach Model Forest activities aimed at achieving sustainable forest management,*** Forêts modèles de Long Beach et du Manitoba, Long Beach, 1998.

38. Smyth, Jack, ***Programme de foresterie des Premières nations,*** Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada, Ottawa, (sans date).

39. Walker, Hugh V., Ross-Walker, M. and Clive, J., ***Report on the Evaluation of the Manitoba Model Forest,*** Forêt modèle du Manitoba, Pine Falls, MB., 1996.

40. Walker, Hugh V., Ross-Walker, M. and Clive, J., ***Evaluation Framework for the Foothills Model Forest,*** Forêt modèle de Foothills, Hinton, AB., 1994.